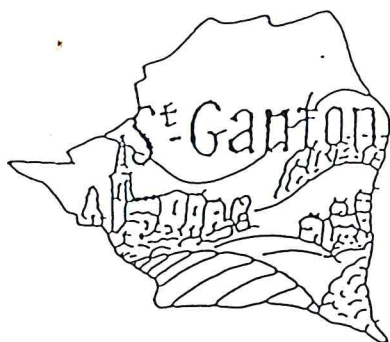
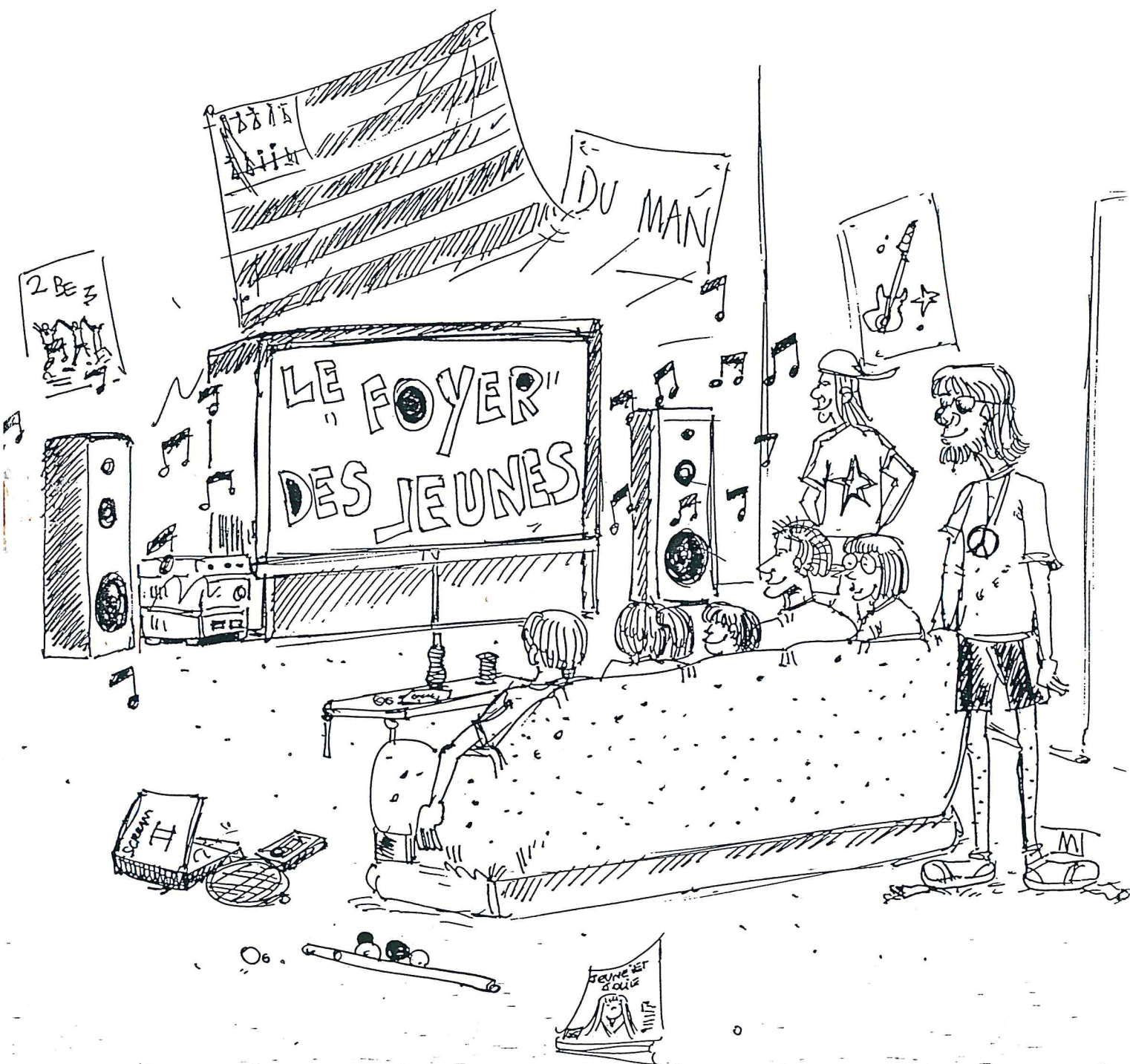




L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

juin 2000

N° 23

Soudain un grand vide.

Stupeur et tristesse nous ont envahis lorsque nous avons appris le départ subit de Henri le 6 juin.

Cultivé, actif, toujours disponible mais sachant garder une grande simplicité, telle est l'image que notre commission gardera de lui.

Avec la tendre complicité de Marie-Pierre, chaque numéro de l'Alouette voyait sa maquette se construire avec précision et, au besoin, un poème équilibré venait compléter la prose des articles. Sa méticulosité a contribué à l'aspect agréable du bulletin.

Toute notre gratitude, Henri, et bon courage Marie-Pierre.

Grand principe de la vie, comme a su le rappeler Henri, la jeunesse est éternelle et donc... (Lire ci-dessous)

LES JEUNES SE MOBILISENT...

En collaboration avec le CCAS et le conseil municipal, les jeunes de Saint Ganton ont décidé de créer l'association DU MAÑ. Elle a pour but de mettre à disposition un lieu de loisirs et d'activités culturelles pour les jeunes de 12 - 25 ans.

Les locaux mis à disposition par la mairie se situent au 1^{er} étage de la salle polyvalente. Ils se composent de 3 pièces :

- 1 salle détente (ensemble Hi-fi/vidéo) ;
- 1 salle de jeux (billard, baby-foot, tennis de table) ;
- 1 salle informatique avec accès à Internet.

Le bureau de l'association DU MAÑ :

- Présidente : Gwénola BOUREL
- Vice-président : Fabrice GEFFLOT
- Trésorier : Sébastien VALENTIN
- Secrétaire : Patricia BOULAIS
- Membres : Hélène BOULAIS, Guillaume BOUREL,
Ludovic DUCLOYER, Alexandre HOUIZOT,
Fabrice LERAY, Morgan PORCHER,
Erwan TIGER, Rozenn TIGER.

L'ouverture du foyer se fera dès la fin des travaux de la salle polyvalente.

Le Bureau

Le mot du Maire

Après six mois passés de cette année 2000, le moment est venu de faire à nouveau le point sur la vie de notre commune.

La salle polyvalente :

Les travaux avancent toujours mais pour l'instant, ont pris 15 jours de retard. Le choix des appareils et du mobilier est presque arrêté, espérons que les livraisons pourront être assurées dans les délais prévus.

La rando Ouest-France :

Saint-Ganton a encore su accueillir et organiser un départ VTT, ceci a dû mobiliser un bon nombre de Saint-Gantonais. Merci à vous tous qui d'une manière ou d'une autre y avez participé.

La carte communale :

Elle est en cours. Sur commande de la D.D.E., une carte à l'échelle 1/2500 de l'ensemble de Saint-Ganton devrait être élaborée pour fin juillet. Elle sera notre outil de travail pour déterminer les zones susceptibles d'être constructibles. Une information plus précise pourra sans doute être donnée après vacances.

L'étude de zonage et de diagnostic de l'assainissement :

Le marché d'étude de zonage et de diagnostic est signé, c'est l'entreprise BICHA de Saint-Germain sur Ille qui fera l'étude sur l'ensemble de la commune. Cette étude sera faite en concordance avec la carte communale. Une réunion publique d'information sera organisée au cours du 2ème semestre.

La communauté de communes :

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) vient d'être agréée par les représentants de l'Etat et de l'ANAH. Un appel d'offres est lancé afin de nous permettre de choisir l'organisme chargé de l'étude, de l'animation et du suivi de cette O.P.A.H.

L'opération dernier café, dépôt de pain :

Voilà une année que Madame Josiane VINCELLE assure la gérance, aussi je souhaiterais avoir vos avis en répondant au questionnaire qui vous est joint à ce bulletin. Je compte sur vous pour y répondre. Merci d'avance.

Dans ce mot, je ne peux vous parler de la vie communale sans vous rappeler que Henri BOURHIS, Président du Cercle de l'Eternelle Jeunesse, membre des commissions "Bâtiments communaux", "Information et communication" et "Sentiers", et membre actif dans différentes organisations de nos associations nous a quittés. C'est un hommage douloureux que je lui rends. Henri s'est dévoué au sein des associations de Saint-Ganton, s'est consacré à l'animation de la vie locale. Sa mort nous prive d'un ami sûr et d'un homme précieux... Henri, tu nous manqueras...

Votre maire,
Bernard GEFFLOT

ETAT CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 24 décembre 1999 :
Gilles BOUREL,
domicilié "Le Bourg"

A REDON,
le 29 avril 2000 :
Thomas COTTAIS
domicilié "La Touraudais"

A RENNES,
le 26 janvier 2000 :
Charles TEMPLE,
domicilié "La Belle Alouette"

A RENNES,
le 10 mai 2000 :
Océane CHARRIERE
domiciliée "La Touraudais"

A REDON,
le 7 juin 2000 :
Floriane SIMON
domiciliée "Gominé"

DECES

Nous a quittés :
le 6 juin 2000 :
Henri BOURHIS, 71 ans,
domicilié "Combray"

NOUVEAUX RESIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr Pascal JOLLIVET "La Roche",
- * Mr Ronan LE BARH et Brigitte BECAN "Gominé"
- * Mme Maryvonne DANO de Beaucel

SERVICE NATIONAL

Le recensement est obligatoire à 16 ans.

Les jeunes filles et jeunes gens nés à partir du 1er janvier 1983 sont tenus de se faire recenser en Mairie le mois de leur anniversaire.

C'est une démarche qui permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense, de faciliter l'inscription sur les listes électorales.

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^e lundi de chaque mois de 9 h à 11 h.

Pour votre information, la permanence de Mme Claudine HURTEL n'aura pas lieu en juillet (congés annuels).

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
GAEC RICHARD	Brubet	Transformation hangar agricole en stabulation Création d'une fumière et fosse	21/02/00
JINVRESSE Mickaël	La Houle	Construction hangar à fourrage Fumière couverte et fosse	6/03/00
PINOT Gérard	La Roche	Aménagement habitation	25/03/00
GAEC LAURENT	La Thébaudais	Stabulation et fumière	25/03/00
BOUREL André	Le Bourg	Extension habitation	31/03/00
LAURENT Jean-Michel	La Thébaudais	Habitation	22/04/00
FOUREL Serge	Beaucel	Rénovation et extension habitation + construction garage	24/05/00
GEFFLOT Pierre	La Tremblais	Rénovation d'un bâtiment	19/05/00
LECLUZE Roger	La Roche	Extension d'une habitation	26/05/00
JAUNEAU Béatrice et JOLLIVET Pascal	Les Ecoles	Aménagement habitation	06/06/00
LEROUX David et PERRIGUE Carole	La Houle	Extension habitation	09/06/00

LE LIVRE EVENEMENT

"Le Patrimoine des Communes
de l'Ille et Vilaine"

Pour la première fois rassemblé dans un seul ouvrage, l'ensemble des éléments du patrimoine de votre département, commune par commune.

Cet ouvrage peut être consulté en Mairie.

**RESULTAT RECENSEMENT DE LA POPULATION DE SAINT-GANTON
PAR LIEU-DIT AU TITRE DE RESIDENCE PRINCIPALE**

Lieu-dit	Nombre
Le Bourg	11
La Roche	57
Les Maisons Neuves	0
Les Ecoles	3
Le Breil	4
La Belle Alouette	16
Le Mortier	0
Combray	14
Belle Perche	4
Beaucel	43
Le Foutet	2
Gominé	47
Le Rocher de Laune	3
Les Forges	5
Remdon	10
L'Aulne	1
La Vionnais	15
La Touraudais	7
La Basse Lande	2
Le Jarillé	16
Le Rocher	8
La Grangette	8
Le Souchais	6
La Houle	20
Le Briac	1
La Manchonnais	22
La Thébaudais	6
La Rochelle	2
Le Coin du Mur	7
Brubet	38
La Tremblais	6
Les Bourdaines	4
Total	388

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

ARRONDISSEMENT DE REDON	Nombre de communes	POPULATIONS LEGALES DE 1999			RAPPEL DES POPULATIONS DE 1990	
		Population sans doubles comptes	Somme des populations municipales	Somme des des populations communales totales (avec doubles comptes)	Population sans doubles comptes	Somme des populations communales totales (avec doubles comptes)
Arrondissement de Redon (7 cantons, 53 communes)						
Bain de Bretagne	9	15922	15922	16278	14819	15039
Grand Fougeray	4	4217	4217	4291	4160	4184
Guichen	8	20906	20904	21330	18345	18583
Maure de Bretagne	9	6278	6278	6392	6148	6187
Pipriac	9	11730	11730	11991	11075	11233
Redon	6	17257	17257	18539	16688	17939
Sel de Bretagne (Le)	8	4796	4796	4960	4460	4579
TOTAL		81106	81104	83781	75695	77744

CANTON DE PIPRIAC	POPULATIONS LEGALES DE 1999					RAPPEL DES POPULATIONS DE 1990		
	Population totale (avec doubles comptes)	Population municipale	Population comptée à part		Population sans doubles comptes	Population totale avec doubles comptes	Population municipale	Population sans doubles comptes
			Totale	dont appartenant à la population municipale d'autres communes (doubles comptes)				
Bruc sur Aff	796	775	21	21	775	785	778	778
Guipry	3058	2991	67	67	2991	2612	2578	2578
Lieuron	574	560	14	14	560	508	505	505
Lohéac	613	603	10	10	603	513	508	508
Pipriac	2985	2912	73	73	2912	2841	2772	2772
Saint-Ganton	401	388	13	13	388	385	381	381
Saint-Just	949	929	20	20	929	1012	997	997
Saint Malo de Phily	668	657	11	11	657	675	671	671
Sixt sur Aff	1947	1915	32	32	1915	1902	1885	1885

QUE DEVIENT LE POINT ACCUEIL EMPLOI ?

Suite à la démission de Madame BECEL, en octobre dernier, le Point Accueil Emploi et sa nouvelle équipe s'engagent dans une réflexion commune pour définir les orientations de l'année 2000.

L'association est désormais présidée par Monsieur Alain François LESACHER, Conseiller Général du canton. Il est soutenu par les membres du bureau désignés ci-après :

- Monsieur Yannick PINSON, Maire de PIPRIAC, vice-président
- Monsieur Bernard GEFFLOT, Maire de SAINT GANTON, vice-président
- Madame Monique BELLESOEUR, 1^{er} adjoint au Maire de LOHEAC, trésorière
- Madame Marcelle BIDOIS, élue à SIXT SUR AFF, secrétaire



- Photo du 3/12/99, réunion de bureau.

Deux animatrices, Madame Guylène PAVIOT et Madame Anne Marie TESSIER, assurent l'accueil, l'information et l'orientation des publics.

En 1999, elles ont suivi 300 jeunes (16-26 ans) et 250 adultes dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle, alternant les accueils individuels et collectifs sur des actions spécifiques.

Pour assurer cette mission, le Point Accueil Emploi s'est doté en 1999 de moyens permettant d'optimiser l'accueil, à savoir :

- Un logiciel : lore , pour une meilleure gestion des accueils et des actions d'accompagnement à la recherche d'emploi.
- Un accès par internet aux offres d'emploi (partenariat ANPE), rendant possible la consultation des offres en temps réel.
- Un poste informatique secondaire permettant aux demandeurs d'emploi d'être plus autonomes dans la frappe de leur c.v.

Parallèlement à cette mission d'accueil et d'information, le Point Accueil Emploi joue de plus en plus un rôle de relais auprès des employeurs sur le canton. Des offres d'emploi locales sont en effet transmises au P.A.E par les entreprises, les artisans et commerçants du secteur, contribuant ainsi à renforcer les liens entre la population et son territoire.

Enfin, pour assurer sa mission de service de proximité, le Point Accueil Emploi collabore avec de nombreux partenaires institutionnels et financiers qui sont respectivement:

Partenaires Institutionnels

L'ANPE
La Mission Locale
La DDTEFP
L'AIDE
Le CIO
Le CLJB

Partenaires financiers

Les Communes du canton
Le Conseil Général
La Mission Locale
Le Fond Social Européen

Rappel des heures d'ouverture du Point Accueil Emploi au public:

Mardi et vendredi matin, de 9h à 12h 30, Mairie de Pipriac. Tel : 02 99 34 36 91
Mercredi matin de 9h à 12h 30, au centre social de Guipry. Tel : 02 99 34 74 94
Jeudi matin de 9h à 12h 00, Mairie de Sixt Sur Aff. Tel : 02 99 70 04 61

UNE CARTE DE REDUCTIONS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI Et les personnes en situation de précarité

UNE INITIATIVE DONT LA PRESSE,
LA RADIO ET LA TELE SE SONT
FAIT UN LARGE ECHO

SECTEURS PROFESSIONNELS

Alimentation:	de 5 à 15% selon produits
Aménagement de l'habitat:	5 à 20% selon produits
(Sanitaire, robinetterie, faïence, carrelage)	
Assurances:	10 à 15%
Batiment: (mat & fourn div)	10 à 20%
Bois et Matériaux, Quincaillerie:	10 à 20%
Carrelage:	15%
Carrosserie peinture:	10 à 15%
Chaussures:	5%
Coiffure:	20 à 50%
	et gratuité ponctuelle (minima sociaux)
Contrôle technique:	10%
Cordonnerie:	10%
Cycles Motocycles Motoculture:	10 à 20%
Electroménager, Télé vidéo:	5 à 8%
Fleuristes:	5 à 20%
Fournitures automobiles:	10 à 50% selon articles
Fournitures de bureau:	5 à 10% selon articles
Garages:	15% sur pièces et main d'oeuvre
Impression sur objets et textile:	15%
Imprimerie:	10%
Jouets:	5%
Librairie:	5%
Location de matériel TP Bâtiment:	25%
Location de véhicules:	Rem attractives
Loisirs culture:	Réductions diverses sur le prix des entrées et autres abonnements
Maroquinerie:	5 à 10%
Menuiserie:	10 à 20%
Mercerie:	10% à partir de 30 Frs d'achats
Meubles:	8 à 25%
Moquette, Papiers-Peints:	10 à 20%
Optique:	10%
Pâtisserie viennoiserie:	10%
Pneumatiques:	10%
Produits de beauté:	15%
Quincaillerie:	5%
Relations humaines:	20% à 50% selon type d'adhésion
Remise en forme:	10%
Reprographie:	10%
Restauration collectivité:	10% sur plateau repas
Restauration rapide:	5 à 10%
Sanitaire, carrelage, menuiserie:	10 à 20%
Taxi-Ambulance:	10%
Vaisselle, liste de mariage:	5%
Véhicules d'occasion:	10%
Vêtements:	10%

Tous les demandeurs d'emploi du Pays de Redon et de Vilaine ainsi que les personnes en situation de précarité (RMIstes, C.E.S, Stagiaires en formation) peuvent demander la "carte de Réductions". Elle doit être retirée à l'association par la personne concernée sur présentation de justificatifs de situation (carte A.N.P.E et dernière carte mensuelle d'actualisation A.S.S.E.D.I.C, attestation de R.M.I, bulletin de présence en stage).

La "carte de réductions" est nominative; elle a une validité de 3 mois de date à date et peut être renouvelée tant que la situation de son titulaire reste inchangée. Elle peut être utilisée, le cas échéant, pour des achats concernant les enfants à charge.

Une contribution de 10 Frs est demandée au moment de la remise de la carte.

ENSEMBLE FACE AU CHÔMAGE
(Association loi 1901)
1, rue Claude Chantebel - 35602 Redon
Permanences le matin de 9 h à 12 h 00 (sauf mercredi)
☎ 02 99 72 72 14

Initiative Socio-Économique
CARTE DE RÉDUCTIONS
Commerces et autres établissements

Valable du au
TITULAIRE
Nom Prénom
Né(e) le
Adresse

VALABLE 3 MOIS

ENSEMBLE FACE AU CHÔMAGE
1, rue Claude Chantebel - 35602 Redon Tél: 02-99-72-72-14
Ouvert tous les matins de 9 H00 à 12 H 00
Sauf le Mercredi et le Samedi

Trois mères de famille à l'honneur.

Le dimanche 28 mai, jour de la fête des mères, trois mamans de notre commune ont reçu la médaille de la famille pour avoir eu cinq enfants. Il s'agit de Mesdames *Baudu*, *Launay*, et *Leroux*.

Une petite cérémonie réunissant les enfants et petits enfants des mamans concernées a eu lieu à la mairie dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Félicitations à ces trois mamans et beaucoup de joies à partager en famille !



Repas du C.C.A.S.

Le repas annuel du C.C.A.S. aura lieu le dimanche 22 octobre dans notre nouvelle salle des fêtes. Retenez déjà la date !

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 février 2000 à 20 heures 30

L'an deux mil, le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 28 janvier 2000

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mme T. TIGER, Mr E. LE BARH, Mmes M-J. TEMPLE, P. LAURENT, M-T. DANIEL, Mr F. THIBAUT

Excusés : Mrs J-C. PITAUT, G. VALENTIN, P. RICHARD

Secrétaire : Mme M-T. DANIEL

Ordre du jour :

- * *Renouvellement location carrière pour dépôt de gravats,*
- * *Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes,*
- * *Transfert du siège du SIE de Port de Roche de Saint-Just à Langon,*
- * *Compte rendu de la commission voirie,*
- * *Reprise des chemins d'exploitation appartenant à l'AFR,*
- * *Convention de fourrière animale,*
- * *Subvention pour piégeage des ragondins,*
- * *Choix du boulanger pour livraisons au dépôt de pain,*
- * *Avis sur demande d'autorisation à exploiter une carrière à Guipry au lieu-dit "Malon",*
- * *Avis sur classement sonore des infrastructures de transports terrestres,*
- * *Questions diverses.*

1 - Renouvellement location carrière pour dépôt de gravats

Mr le Maire fait part qu'il est nécessaire de renouveler la délibération en date du 24 mai 1996 relative à la location de la carrière sise à "La Clôture Toureau" cadastrée ZC n° 208.

Après délibération, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour le renouvellement du bail pour trois années (1999-2000-2001) et fixe la location annuelle à 750 F. Cette carrière est destinée à recevoir uniquement les gravats de la commune de Saint-Ganton. La dépense sera imputée au C/614 "Charges locatives et de copropriété" du Budget communal.

2 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes"

Mr le Maire rappelle le marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la commune de Saint-Ganton et l'architecte Mr Jacques PHILOUZE de Montfort sur Meu et Art Concept de Lohéac pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle des fêtes sise à "La Belle Alouette".

Il ajoute qu'en raison du réajustement des estimations initiales, des prestations complémentaires et des modifications apportées en cours d'étude, il s'avère nécessaire de passer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre. Le montant initial du marché, de 122 655,02 F HT est par conséquent porté à 140 292,52 F HT soit 169 192,78 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre ainsi défini pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle des fêtes et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire notamment l'avenant n° 1.

3 - Transfert du siège du SIE de Port de Roche de Saint-Just à Langon

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal du souhait du Comité Syndical de transférer le siège du Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche, actuellement en mairie de Saint-Just, à la mairie de Langon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce transfert en Mairie de Langon et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives découlant de cette décision.

4 - Compte rendu de la commission voirie

Mr R. BOUREL fait un compte rendu de la commission voirie réunie le 28/01 : observations apportées :

- manque de signalisation sur les routes de la Vionnais et Tramenot rejoignant la départementale 77,
 - réaménagement du carrefour de la Croix Rouge suite à la ligne blanche continue,
 - enlèvement du tas de souche de ce même carrefour côté gauche,
 - curage de fossés : route de la Tremblais côté gauche, Remdon côté gauche, Route de la Vionnais aux Forges côté droit,
 - arasement du milieu des routes de "Combray à Sur les Héliers" et de "la Vionnais à Remdon",
- En ce qui concerne la demande de traversée de route à Brubet, pour conduire l'eau du côté gauche à droite, une étude avait déjà été réalisée par les services de la DDE il y a 3 ans. Suite à cette étude, ces travaux semblaient difficilement réalisables. Aussi, le conseil municipal demande à l'intéressé de refaire une étude justifiant les possibilités de réaliser ces travaux.
- pas de prévision de modernisation pour l'exercice 2000.

*** Travaux d'aménagement piétonnier et travaux d'assainissement (eaux pluviales) à "La Belle Alouette"**

Le conseil municipal retient le devis de SARL BASSIN de Brain sur Vilaine. Les prix horaires retenus sont : pelle 625 à pneu, 280,00 F HT et tracteur + benne : 190,00 F HT.

*** Travaux de remise en état de la décharge**

Le conseil municipal accepte le devis de la SARL BASSIN d'un montant HT de 4 950 F soit 5 969,70 F TTC pour l'exécution de ces travaux la première quinzaine du mois de mars 2000.

5 - Reprise des chemins d'exploitation appartenant à l'AFR

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement de la Commune de Saint-Ganton souhaite céder des chemins d'exploitation à la Commune compte tenu de l'augmentation de la circulation ainsi, de les prendre dans l'état où ils se trouvent actuellement et acquittera à compter du jour de l'entrée en jouissance, les impôts, les contributions et charges de toute nature se rapportant aux chemins cédés à savoir :

CE 435	Pipriac	ZC 15	B034	8 a 70 ca
CE 243	La Vionnais	ZC 72	B076	21 a 70 ca
CE 273	Pipriac	ZC 108	B029	3 a 30 ca
CE 273	Guipry	ZC 128	B028	24 a 80 ca
CE 281	Pipriac La gaulière	ZC 1	B030	15 a 40 ca
CE 293	La Rairie	ZA 133	B032	20 a 50 ca
CE 289	La Rairie	ZA 151	B031	18 a 80 ca
CE 294	Bois de la Houle	ZA 61	B033	34 a 00 ca
CE 273	Guipry	ZD 85	B028	45 a 10 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions pour l'ensemble des chemins figurant ci-dessus (CE limitrophes avec Pipriac et Guipry) et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

6 - Convention de fourrière animale

Adhésion à SA CHENIL SERVICE

Mr le Maire rappelle la nécessité de souscrire une convention de fourrière animale pour la prise en charge des animaux de compagnie en divagation sur la commune. Il fait part aux membres du conseil municipal de la cessation d'activité de fourrière animale à compter du 1er janvier 2000 par la SPA de Redon. Aussi, il propose de souscrire un contrat de fourrière animale avec la SA CHENIL SERVICE à compter du 1er janvier 2000. Le service sera identique à celui qu'assurait la SPA de REDON, et l'accueil des animaux se fera toujours à la Verdière à STE MARIE DE REDON. La SA CHENIL SERVICE soumise aux impôts commerciaux, propose la tarification suivante : 1507 F HT soit 1 817,44 F TTC (tarif commune de moins de 500 habitants).

Lors de la récupération d'un animal de fourrière par son propriétaire aucune facture ne lui sera présentée par Chenil Service S.A.. Aussi, il appartient à la commune de facturer au propriétaire ayant récupéré son animal les frais de fourrière. Mr le Maire propose : déplacement : 150 F, pension/jour : 60 F, tatouage : 100 F.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de confier l'exploitation de ce service de captures des animaux errants, de gestion de la fourrière animale et du ramassage des cadavres d'animaux selon la nouvelle législation du 6 janvier 1999, à la Société CHENIL SERVICE S.A. dont le siège est 39 bd Berthier - 75017 PARIS et le siège d'exploitation La Verdière - 35600 SAINTE MARIE et d'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de fourrière animale à intervenir dont la redevance annuelle est fixée à 1 507 F HT soit 1 817,44 F TTC, avec possibilité de déduire du coût les frais de récupération des animaux versés par leurs propriétaires à la commune, et toutes pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

7 - Subvention pour piégeage des ragondins

Mr le Maire fait part de la lettre de la FEVILDEC (Fédération Départementale de Lutte contre les Ennemis des cultures d'Ille et Vilaine) relative à la mise en place du programme d'entretien permanent des cours d'eau à partir de l'an 2000 pour les communes ayant terminé les trois années de lutte collective intensive contre les populations de ragondins et rats musqués. Mr le Maire propose d'accorder une indemnité à l'équipe de piégeurs, afin de les encourager à réaliser un entretien permanent au moyen de cages-pièges.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser à l'Association de la Chasse une indemnité de 1 000 F par an (sous réserve de la production d'un compte rendu des captures) et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire. Cette dépense sera imputée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".

8 - Choix du boulanger pour livraisons au dépôt de pain

Mr le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal que Monsieur CARIO, boulanger à Renac, a décidé de ne plus livrer de pain au dépôt "La Crémaillère" à compter de février 2000. Aussi, la commune se trouve dans l'obligation de choisir un nouveau boulanger. Mr le Maire invite le conseil municipal à faire un choix entre le boulanger de la commune de Sainte-Anne et celui de Langon. Une réflexion s'instaure. Le conseil municipal charge Mr le Maire d'analyser les conditions de livraison du pain par les boulangers de Sainte Anne sur Vilaine, Langon et Saint-Just c'est-à-dire : livraison tous les jours au dépôt sauf le mercredi, reprise des invendus, remise accordée et autorise Mr le Maire à retenir le mieux offrant avec une majorité pour celui de Ste Anne sur Vilaine.

9 - Avis sur demande d'autorisation à exploiter une carrière à Guipry au lieu-dit "Malon"

Une enquête publique d'une durée d'un mois du 1er février au 3 mars 2000 a lieu sur le projet présenté par la SCREG Ouest Agence de Rennes à Noyal sur Vilaine, représentée par Mr CHAMBON, P.D.G., et dont le siège social est situé à Saint-Herblain, en vue d'être autorisée à exploiter une carrière à Guipry au lieu-dit Malon. Conformément à l'article 8 du décret, il appartient à la commune de Saint-Ganton de donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après délibération, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives découlant de cette décision.

10 - Avis sur classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Mr le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de Mr le Préfet d'Ille et Vilaine relatif au lancement de la procédure de classement des infrastructures de transports terrestres, en application de la loi n° 92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

Conformément à l'article 13 de la loi susvisée et à l'article 5 du décret n°95.21 du 9 janvier 1995, la commune de Saint-Ganton est sollicitée pour avis sur le projet de classement par rapport au tronçon classé à savoir la R.D.177 Secteur Sud Ouest.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives découlant de cette décision.

11 - Questions diverses

*** Téléthon**

Mr le Maire communique le bilan financier de cette opération. En ce qui concerne la commune de Saint-Ganton, 2750 F ont été recueillis.

*** Rando Ouest-France**

La rando Ouest-France est fixée le 4 juin 2000. Un départ et une arrivée VTT auront lieu sur Saint-Ganton. Une convocation sera adressée à chaque Président d'Association pour une réunion le samedi 12 février à 11 heures au sujet de son organisation et afin de débattre des animations possibles.

*** Mise en place des conteneurs SMICTOM**

Le conteneur à bande jaune "Emballages" a été livré le 31 janvier à la salle des fêtes de "La Belle Alouette".



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 mars 2000 à 20 heures 30

L'an deux mil, le dix mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 4 mars 2000

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mme T. TIGER, Mr E. LE BARH, Mmes M-J. TEMPLE, P. LAURENT, Mrs F. THIBAUT, J-C. PITAUT, G. VALENTIN, P. RICHARD

Absente : Mme M-T. DANIEL

Secrétaire : Mr P. RICHARD

Ordre du jour :

- * *Modification salle polyvalente "La Belle Alouette",*
- * *Achat mobilier pour café "La Crémaillère",*
- * *Préparation du budget primitif 2000,*
- * *Questions diverses.*

1 - Modification salle polyvalente "La Belle Alouette"

Mr le Maire fait part qu'il est nécessaire de prendre des avenants au marché de travaux de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes sise à "La Belle Alouette" à savoir pour les lots maçonnerie et charpente.

En effet, des modifications sont à apporter (réhaussement de 0,8 m pour atteindre 1,60 m, rejointoiement des pierres sur les façades avant et arrière, les pignons latéraux et les parties de pignons sur couverture du bâtiment principal en façade avant.)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte les avenants pour les lots maçonnerie et charpente relatifs aux travaux de réhabilitation et extension de la salle des fêtes et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à cette affaire notamment les avenants et la demande de permis de construire modificatif.

2 - Achat mobilier pour café "La Crémaillère"

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal du souhait de la gérante de créer une salle de travail, de séminaires... Aussi, afin de permettre des réunions de travail, il est nécessaire d'acquérir une table ovale.

Des devis sont parvenus en mairie des Ateliers du Grand Fougeray et des Etablissements CHOUAN de Bédée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis des Ateliers du Grand Fougeray pour un montant HT de 7 794,36 F soit 9 400 F TTC et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

3 - Préparation du Budget Primitif 2000

En ce qui concerne le taux des quatre taxes directes locales, le conseil municipal décide de reconduire les mêmes taux pour l'année 2000 à savoir : taxe d'habitation : 10,10 %, foncier bâti : 7,11 %, foncier non bâti : 21,69 %, taxe professionnelle : 11,07 %.

Mr le Maire fait part des inscriptions budgétaires à prévoir au BP 2000. La salle polyvalente reste le programme d'investissement le plus important. Il conviendrait de contracter au plus vite un prêt à hauteur de 700 000 F. Des propositions sont parvenues du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel de Bretagne. Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Mr le Maire de revoir auprès de ces organismes ces propositions.

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commission "Bâtiments communaux" se retrouve le samedi 11 mars 2000 à 13 heures 45 en Mairie de Saint-Ganton afin de visiter des salles polyvalentes sur les communes environnantes (peut-être Lieuron, Bains/Oust, Le Grand Fougeray ou autres...) et réfléchir à l'équipement futur de la salle polyvalente à "La Belle Alouette". En ce qui concerne le matériel cuisine, il faut compter 100 000 F. La commission sera également chargée de voir au niveau vaisselle, tables, chaises...

En section de fonctionnement, il est décidé d'inscrire l'opération de classement des archives communales dont le coût maximum serait de 18 000 F (salaires+charges, fournitures). Cette opération se déroulerait sous le contrôle de la Direction des Archives Départementales. Il n'existe aucune aide sur cette opération à caractère obligatoire depuis 1926.

4 - Questions diverses

* Curage de fossés

Après consultation de 5 entreprises pour l'établissement de devis concernant les travaux de curage de fossés pour les exercices 2000 et 2001 à savoir : Pierre GAYET de Pipriac, Robert GENDROT de Crevin, SA PIGEULT de Guichen, SETP de Pipriac et SARL BASSIN de Brain sur Vilaine, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de retenir le devis de la SARL BASSIN de Brain sur Vilaine qui se décompose de la façon suivante :

* Pelle 625 à pneu	280,00 F/heure HT
* Tracteur + benne	190,00 F/heure HT
* Curage + évacuation ml	3,70 F HT
* Création sans évacuation ml	3,10 F HT
* Création avec évacuation ml	4,50 F HT
* Arasement ml avec évacuation	1,90 F HT
* Tracto-pelle horaire	210,00 F/heure HT
* Réalisation de pont buse en diamètre 300 non armée ml	145,00 F HT
* Réalisation de pont buse en diamètre 300 armée ml	168,00 F HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à la SARL BASSIN, les travaux de curage de fossés pour les exercices 2000 et 2001 selon les tarifs ci-dessus énoncés et d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

* Vente de 8 pins de "La Belle Alouette"

Mr le Maire donne lecture d'une proposition d'achat de 8 pins à "La Belle Alouette" représentant environ 7,240 m³. Ces pins sont tombés ou cassés suite à la tempête de Noël.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre à Monsieur Jean-Yves BOULAIS ces 8 pins au prix de 120 F le m³ après mesure prise au sol.

Un titre de recette sera émis à l'encontre de l'intéressé au C/7022 "Coupes de bois".

* Sentiers de randonnée

Suite à une rencontre avec Mme BASILE et Mr SAULNIER du Conseil Général "Services Espaces Naturels", Mr LE BARH expose qu'une délibération sera à prendre sur le nombre de kilomètres de sentiers ainsi qu'une convention à signer par les propriétaires, la mairie et le Conseil Général.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 mars 2000 à 20 heures

L'an deux mil, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 18 mars 2000

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, P. LAURENT, Mrs J-C. PITAUT, G. VALENTIN, R. BOUREL, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Assistait également : Mr A. COULON, Receveur Municipal

Secrétaire : Mme M-J. TEMPLE

Ordre du jour :

- * *Présentation et vote du Compte Administratif 1999 et du Compte de Gestion correspondant,*
- * *Affectation du résultat,*
- * *Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2000,*
- * *Présentation et vote du Budget Primitif 2000,*
- * *Proposition de prêt pour les travaux de la salle polyvalente,*
- * *Traitement du clocher de l'église par produit anti-mousse,*
- * *SMICTOM : aménagement des points-recyclage,*
- * *Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 1999 et du Compte de Gestion correspondant

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain COULON, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 1999 de la Commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	768 793,05 F
Recettes	1 555 340,83 F
Excédent de fonctionnement	786 547,78 F

Section d'Investissement :

Dépenses	862 898,47 F
Recettes	1 167 670,75 F
Excédent d'investissement	304 772,28 F

Excédent global de clôture **1 091 320,06 F**

Mr GEFFLOT, Maire sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 1999 de la Commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 1999 du budget général de la commune

Mr-le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 1999 qui se présente ainsi :

* excédent d'investissement :	304 772,28 F
* excédent d'exploitation :	786 547,78 F.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- * l'excédent d'investissement de 304 772,28 F au C/001 Excédent reporté au Budget Primitif 2000,
- * l'excédent d'exploitation de 786 547,78 F au C/002 Excédent reporté au Budget Primitif 2000.

3 - Présentation et vote du Budget Primitif 2000

Mr le Maire donne la parole à Mr Alain COULON, Percepteur de PIPRIAC, Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2000, qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 1 892 513,78 F

Section d'Investissement :

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 3 297 344,68 F

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2000 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la Section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la Section d'Investissement.

4 - Fixation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales en 2000

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2000, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 1999 (pour mémoire)	ANNEE 2000
* Taxe d'habitation	10,10 %	10,10 %
* Foncier bâti	7,11 %	7,11 %
* Foncier non bâti	21,69 %	21,69 %
* Taxe professionnelle	11,07 %	11,07 %

5 - Proposition de prêt pour les travaux de la salle polyvalente

Mr le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des démarches effectuées auprès des banques Crédit Agricole et Crédit Mutuel de Bretagne pour obtenir le bénéfice d'un prêt d'un montant de 700 000 F destiné à financer les travaux de la salle polyvalente sise au lieu-dit "La Belle Alouette" et dont le coût total hors taxes s'élève à 2 238 805,97 F.

Après vote à main levée, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la banque du Crédit Mutuel de Bretagne pour ses taux plus avantageux.

Ensuite il est procédé à un vote à bulletin secret pour définir le système de taux :

- 1- 700 000 F à taux fixe à 5,70 % avec remboursement annuel,
- 2 - 700 000 F à taux semi-fixe révisable préfixé sur 5 ans à 5,10 %,
- 3 - 350 000 F à taux fixe à 5,70 % et 350 000 F à taux variable indexé,
- 4 - 350 000 F à taux semi-fixe révisable préfixé sur 5 ans à 5,10 %
et 350 000 F à taux variable indexé,
- 5 - 700 000 F à taux variable indexé.

Après dépouillement, le conseil municipal, décide par :

- * 8 voix : 1- 700 000 F à taux fixe à 5,70 % avec remboursement annuel,
- * et 3 voix : 3 - 350 000 F à taux fixe à 5,70 % et 350 000 F à taux variable indexé

et après en avoir délibéré d'autoriser Mr le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour la commune de Saint-Ganton, un emprunt d'un montant de 700 000 F, destiné à financer les travaux de la salle polyvalente sise au lieu-dit "La Belle Alouette" et dont le remboursement s'effectuera sur 15 années au taux fixe de 5,70 % à échéance annuelle fin novembre et à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire notamment le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

6 - Traitement du clocher de l'église par produit anti-mousse

Mr le Maire annonce le devis établi par ANAPURNA de Vitré relative au nettoyage de la flèche du clocher par traitement anti-mousse pour la somme de 15 280 F HT soit 18 427,68 F TTC et le traitement de la totalité du clocher par produit anti-mousse pour 11 950 F HT soit 14 411,70 F TTC. Après discussion, le conseil municipal décide de revoir cette question à une prochaine réunion.

7 - SMICTOM : aménagement des points-recyclage

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition du SMICTOM d'aménager l'emplacement où se trouve le nouveau conteneur de collecte sélective en réalisant une dalle de 2,5 m sur 6 m et en disposant des panneaux de bois sur 3 côtés du point-recyclage ; autres équipements (panneau d'information+poubelle) pris en charge entièrement par le syndicat.

Il est demandé à la commune une participation s'élevant à 4 236 F pour un emplacement.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition faite par le SMICTOM pour un coût de 4 236 F. Il restera à définir l'emplacement lors des finitions de la salle. L'inscription budgétaire est prévue au Budget Primitif 2000.

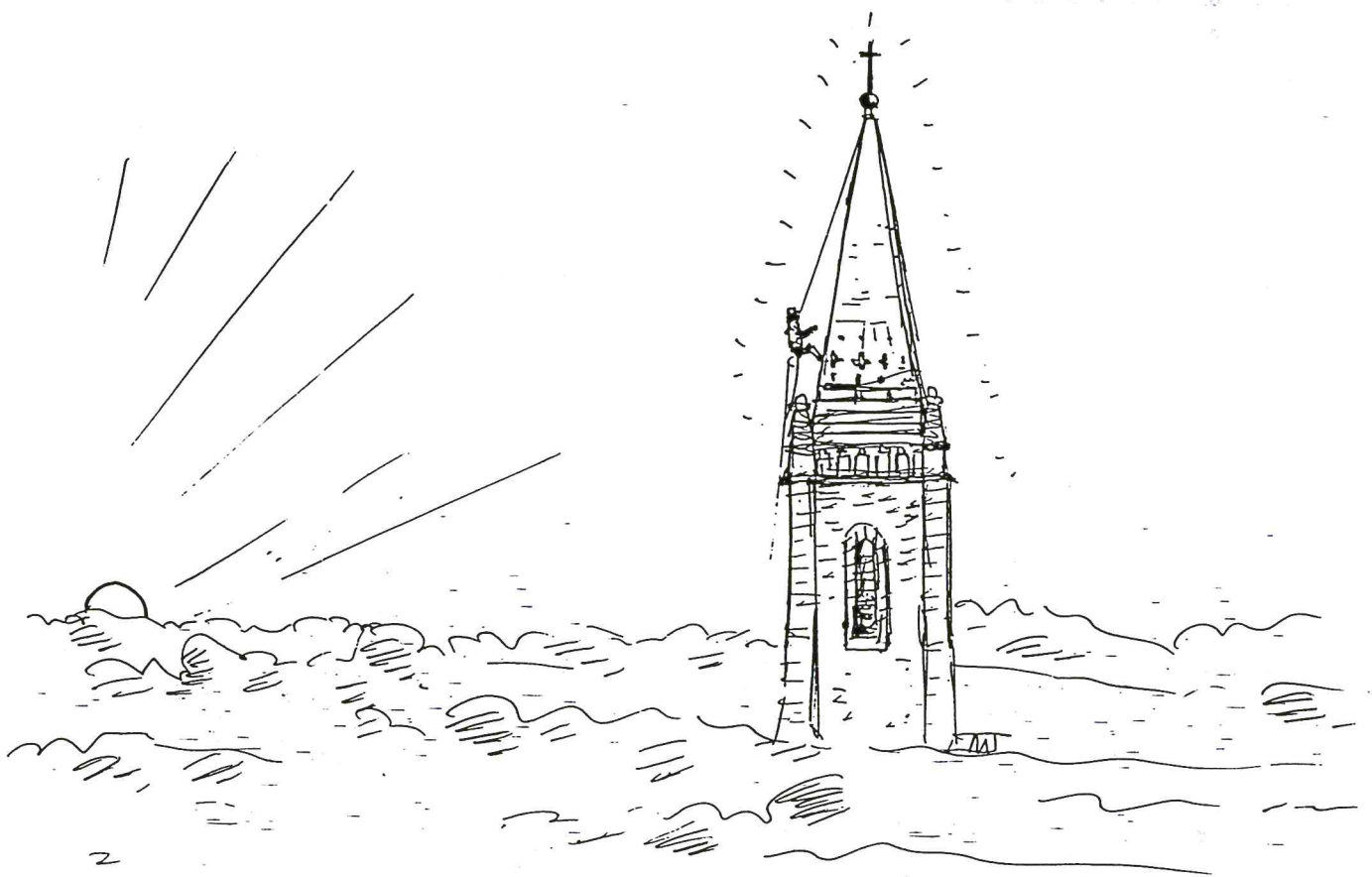
8 - Questions diverses

** Sentiers pédestres*

Mr E. LE BARH explique qu'une convention est à faire signer entre les propriétaires à savoir particuliers, commune et association foncière de remembrement.

** Achat panneaux d'affichage*

Pour indiquer le départ des sentiers, Mr E. LE BARH propose l'achat de panneaux d'affichage. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juin 2000 à 20 heures

L'an deux mil, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 mai 2000

Présents : Mr B. GEFFLOT, Mmes T. TIGER, M-J. TEMPLE, M-T. DANIEL, P. LAURENT, Mrs G. VALENTIN, R. BOUREL, F. THIBAUT, E. LE BARH, P. RICHARD

Absent : Mr J-C. PITAUT

Assistait également : Mme M. GARNIER, ingénieur à la D.D.A.F. de Rennes

Secrétaire : Mme P. LAURENT

Ordre du jour : * Etude de zonage de l'assainissement et étude diagnostique complémentaire : choix du bureau d'étude,
* Avenant n° 1 au CCAP du marché "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes,
* Carte communale,
* Création d'une école de musique au canton de Pipriac et désignation de deux représentants,
* Revalorisation des indemnités des maires,
* Modification de la durée hebdomadaire de travail au secrétariat,
* Vote des subventions 2000,
* Approbation de la modification des statuts du SIE de Port de Roche,
* Affaire Massiot-Tiger-Commune (division parcelles) : prix du m²,
* Concession cimetière : versement du 1/3 du prix de la concession au CCAS,
* Amendes de police pour aménagement piétonnier "La Belle Alouette",
* Questions diverses

1 - Etude de zonage de l'assainissement et étude diagnostique complémentaire : choix du bureau d'étude

Mr le Maire soumet aux membres du conseil municipal les propositions des quatre bureaux d'étude pour l'étude de zonage de l'assainissement et l'étude diagnostique complémentaire : OUEST AMENAGEMENT de Rennes, SETUR de Chartres, SAUNIER TECHNA de Saint-Grégoire, BICHA de Saint-Germain sur Ille.

Au vu des deux offres proposées et du désistement de Ouest Aménagement et de Saunier Techna, la proposition de SARL BICHA est la plus intéressante pour un montant de :

*** Etude de zonage**

38 750,00 F HT soit 46 345,00 F TTC

*** Diagnostic des équipements d'assainissement autonome**

205 700,00 F HT soit 246 017,00 F TTC

TOTAL Etude de zonage et étude de diagnostic TTC 292 362,00 F.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier l'étude de zonage et l'étude diagnostique complémentaire à SARL BICHA pour un montant de 292 362 F TTC et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette décision notamment le mémoire technique et financier et la convention à intervenir, sous réserve de l'acceptation des organismes financiers.

2 - Avenant n° 1 au CCAP du marché "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de passer un avenant au CCAP du marché "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes de la Belle Alouette". Il informe que plus de trois mois se sont écoulés entre le mois d'établissement des prix (juin 1999) et l'ordre de service à compter du 17 janvier 2000. Aussi, il convient de modifier le marché dans les conditions ci-après : le prix du marché sera actualisé selon l'index BT du lot.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Mr le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables découlant de cette affaire notamment l'avenant n° 1 au CCAP relatif au marché de travaux "Réhabilitation et extension de la salle des fêtes de la Belle Alouette".

3 - Carte communale

Mr le Maire informe le conseil municipal que le montant de la numérisation des planches cadastrales pour obtenir un plan d'assemblage serait de 2 500 F TTC en ce qui concerne la part communale, l'autre part étant prise en compte par l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une carte communale - plan numérisé de la commune pour la somme de 2 500 F TTC et charge Mr le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

4 - Création d'une école de musique au canton de Pipriac et désignation de deux représentants

Mr le Maire donne le compte rendu aux membres du conseil municipal d'une réunion de travail organisée à l'initiative du conseiller général du canton de Pipriac. Lors de cette réunion, une forte volonté de parvenir à la création d'une école de musique sur le territoire de la communauté de communes du canton de Pipriac a été exprimée. Cette structure aura pour mission de répondre aux objectifs suivants : dynamisation des pratiques musicales existantes, élargissement de l'offre en terme de pratique et d'enseignement musical, maintien et développement du dispositif d'intervention en milieu scolaire. Cette école de musique sera gérée par une structure associative nouvelle qu'il convient de constituer. Chaque collectivité partenaire de l'école sera représentée au conseil d'administration de l'association par deux personnes, un élu d'une part, une personnalité locale d'autre part, toutes deux désignées par chaque conseil municipal, ainsi que le Conseiller Général du Canton ou son représentant. Le Conseil Général d'Ille et Vilaine étudie la possibilité de solliciter une école-centre du département pour la création d'un poste de directeur qui, mis à la disposition de l'école de musique, aurait une double mission d'intervention en milieu scolaire (prise en charge à 100 %) et de structuration de l'enseignement et des pratiques musicales (prise en charge à 20 %). Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à ce projet et désigne, pour représenter la commune de Saint-Ganton au sein du conseil d'administration :

* Madame Marie-Thérèse DANIEL de "La Vionnais", membre du conseil municipal,

* Mademoiselle Brigitte BECAN de "Gominé".

5 - Revalorisation des indemnités des maires

Mr le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la revalorisation des indemnités de fonctions maximales susceptibles d'être perçues par les maires à compter du 8 avril 2000 en application de l'article L2123-23-1 du Code Général des collectivités territoriales ; loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 - J.O. du 6 avril 2000 (cf. tableau ci-contre).

Aussi, il appartient au conseil municipal de délibérer afin d'appliquer cette revalorisation, qui pourra prendre effet à compter du 8 avril 2000. La revalorisation s'applique exclusivement aux indemnités de fonction pour les maires. Le Code Général des Collectivités Territoriales maintient en vigueur le barème antérieur fixé par l'article L2123-23 qui continuera à servir de référence pour les autres indemnités calculées en fonction des indemnités des maires. La revalorisation ne s'applique donc pas notamment aux indemnités des adjoints, ni à celles des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale. La population totale municipale du dernier recensement pour Saint-Ganton étant inférieure à 500 habitants, le taux maximal (en %) de l'indice brut de référence 1015 est 17 %. Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter la revalorisation des indemnités des maires avec effet au 8 avril 2000 comme suit : le maire reçoit 17 % de l'indice brut 1015.

6 - Modification de la durée hebdomadaire de travail au secrétariat

Mr le Maire rappelle les termes de la délibération du 24 octobre 1995 ayant pour objet la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 8 heures par semaine. Il propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le temps de travail de l'adjoint administratif, à compter du 1er novembre 1999, à raison de 16 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier le temps de travail de l'adjoint administratif à temps non complet à compter du 1er novembre 1999 à raison de 16 heures par semaine.

Il est décidé d'écrire à l'association des maires de France et d'Ille et Vilaine afin qu'un temps non complet dans plusieurs collectivités puisse bénéficier d'un temps partiel dans le cadre de l'allocation parentale d'éducation. La commune s'engage à ramener le temps de travail de Mme Sylvie FONTAINE, à la fin de cette mesure, à 19,5 h par semaine et à compenser la perte de salaire par une prime de fin d'année.

7 - Vote des subventions 2000

Subvention exceptionnelle au CCAS de St Ganton

Mr le Maire fait part d'une aide exceptionnelle versée par le CCAS de Saint-Ganton, au locataire du logement communal situé au-dessus du commerce en raison d'une fuite d'eau importante après compteur, occasionnée suite aux travaux effectués par la commune. Aussi, il propose de verser à titre exceptionnel une subvention au CCAS de Saint-Ganton d'un montant de 1 957,53 F.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 957,53 F au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Ganton. Cette somme sera prélevée au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé".

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes au titre de l'exercice 2000 :

* Lande du Breil - 1 élève	185,00 F
* Lycée Marcel Callo - 2 élèves (185*2)	370,00 F
* Collège de PIPRIAC	
- Séjour Pyrénées - 2 élèves	530,00 F
- Séjour en Allemagne - 1 élève	265,00 F
* Ecole privée "La Providence" de Pipriac	
- La Chapelle Neuve - 6 élèves (90 * 6)	540,00 F
- Lanslebourg - 1 élève	265,00 F
* Chambre des Métiers 35 - 2 élèves	400,00 F
* Chambre des Métiers 56 - 1 élève	200,00 F
* Chambre des Métiers 22 - 1 élève	200,00 F
* Lycée Edmont Michelet de Fougères - 1 élève	185,00 F
* Office Intercantonal d'Animation Sportive (10,20 x 401 hab)	4 090,20 F
* Secours Catholique PIPRIAC	360,00 F
* ADMR PIPRIAC	220,00 F
* Association des Agriculteurs en difficulté	250,00 F
* Comice Agricole (2 F x 401 hab)	802,00 F
* Halte Garderie Parentale de Pipriac	200,00 F
* Mission Locale des Pays de Redon et de Vilaine	2 005,00 F
* Ecole de musique du canton de Pipriac (7,50 F x 401 hab)	3 007,50 F

ASSOCIATIONS COMMUNALES :

* Anciens Combattants AFN	400,00 F
* APAR Associations	700,00 F
* Comité des Fêtes	700,00 F
* Gymn	700,00 F
* DU MAN	700,00 F
* Association Omnisport	2 500,00 F
* Société de Chasse	500,00 F (+piégeage)

* APAR Bibliothèque (abonnement magazine)

700,00 F

* Achat de livres pour la bibliothèque

3 000,00 F

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2000 de 35 000,00 F au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

**** Transport par taxi des maternelles Année scolaire 1999-2000 Bureau APEL Ecole privée La Providence de Pipriac***

Mr le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1999-2000 pour la somme de 9 000 F ainsi que la demande de subvention exceptionnelle de 1 500 F pour aider l'association à couvrir le déficit de l'année passée.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 9000 F au profit du bureau de l'APEL de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 1999-2000 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 500 F pour couvrir le déficit de l'année passée.

Ces dépenses seront prélevées au C/6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget Primitif 2000.

8 - Approbation de la modification des statuts du SIE de Port de Roche

Mr le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une délibération du comité syndical intercommunal des eaux de Port de Roche portant modification de ses statuts.

Ensuite, il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette affaire conformément aux dispositions de l'article L 5214-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires adoptées le 18 janvier 2000 par le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Port de Roche.

9 - Affaire Massiot-Tiger-Commune (division parcelles) : prix du m²

Dans l'affaire Massiot-Tiger et suite à division des parcelles cadastrées sous les n° 1085 et 1087 de la section C, 31 m² sont cédés à la commune par Mr Jean-Paul MASSIOT. Après délibération, le conseil municipal décide de verser la somme de 500 F pour l'acquisition de 31 m² à Mr J-P. MASSIOT et charge Mr le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

10 - Concession cimetière : versement du 1/3 du prix de la concession au CCAS

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, la répartition du produit des concessions de cimetières entre la commune (2/3) et le Centre Communal d'Action Sociale (1/3).

11 - Amendes de police pour aménagement piétonnier "La Belle Alouette"

Par circulaire du 22 décembre 1999, Mr le Ministre de l'Intérieur a fixé à 1 226 309 F la dotation 1999 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du département d'Ille et Vilaine. Au cours de sa réunion du 28 février 2000, la commission permanente du Conseil Général a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant. Mr le Maire fait part que la commune de Saint-Ganton a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : Aménagement piétonnier - Belle Alouette pour une somme de 9 418 F. Mr le Maire invite le conseil municipal, pour que l'octroi de cette subvention soit définitif, à délibérer sur la somme proposée ainsi que sur l'engagement de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la somme de 9 418 F pour les travaux d'aménagement piétonnier - Belle Alouette, charge Mr le Maire de faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais et l'autorise à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cette affaire.

12 - Questions diverses

**** Salle des fêtes***

Des travaux supplémentaires au lot n° 5 Cloisons sèches sont nécessaires. Mr le Maire soumet au conseil municipal le devis de l'entreprise BODIGUEL-GAUVIN d'un montant HT de 47 271 F soit 56 536,12 F TTC pour des doubles cloisons. Ces travaux sont acceptés à l'unanimité.

N° Compte	D/R	Libellé	Report	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Supplémentaire	Engagé	Réalisé
6061	D	Fournitures non stockables	0.00	36 000.00	0.00	0.00	0.00	24 866.76
60611	D	Eau et assainissement	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	2 272.54
60612	D	Energie - Electricité	0.00	30 000.00	0.00	0.00	0.00	22 594.22
60613	D	Chauffage urbain	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60618	D	Autres fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 304.38
6062	D	Fournitures non stockées	0.00	6 500.00	0.00	0.00	0.00	105.90
60621	D	Combustibles	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00	5 198.48
60622	D	Carburants	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60623	D	Alimentation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60624	D	Produits de traitement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60628	D	Autres fournitures non stockées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	27 701.38
6063	D	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00	16 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6063	R	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	249.90
60631	D	Fournitures d'entretien	0.00	3 000.00	0.00	0.00	0.00	2 090.31
60632	D	Fournitures de petit équipement	0.00	7 000.00	0.00	0.00	0.00	24 350.83
60633	D	Fournitures de voirie	0.00	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60633	R	Fournitures de voirie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 010.34
60636	D	Vêtements de travail	0.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00	2 581.11
6064	D	Fournitures administratives	0.00	7 000.00	0.00	0.00	0.00	2 992.00
6065	D	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques	0.00	3 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6067	D	Fournitures scolaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6068	D	Autres matières et fournitures.	0.00	6 000.00	0.00	0.00	0.00	358.87

Récapitulatif du Compte 606

Report	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Budget Supplémentaire	Engagé	Réalisé	Achats non stockés de matières et fournitures
0.00	74 500.00	0.00	0.00	0.00	63 804.50	
Compte en Recettes :	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Achats non stockés de matières et fournitures

SYNTHESE DES PRINCIPALES DECISIONS COMMUNAUTAIRES
PRISES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2000

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2000

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2000 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 14 185 355,69 F, soit 5 724 670,48 Francs pour la section de fonctionnement et 8 460 685,21 Francs pour la section d'investissement.

Le produit fiscal qui s'élève à 1 888 478 Francs se répartit de la manière suivante :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX D'IMPOSITION	PRODUIT FINAL
Taxe d'habitation	1,37 %	498 269 F
Foncier Bâti	1,77 %	532 062 F
Foncier non bâti	5,37 %	290 517 F
Taxe professionnelle	1,06 %	567 630 F

**OBJET : RETROCESSION PAR LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE D'UNE
RESERVE FONCIERE DANS LA ZONE INTERCOMMUNALE DE
COURTBOUON.**

Le Président rappelle qu'en 1993, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a acheté, dans le cadre de son dispositif « réserves foncières intercommunales à vocation économique » des terrains d'une contenance de 9 Ha 54 a 20 ca afin de permettre l'extension de la zone intercommunale de Courtboudon. Cette opération faisait suite à une convention conclue en 1992 entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Syndicat Intercommunal de Développement Economique et Industriel du Canton de Pipriac auquel s'est substituée la Communauté de Communes.

Conformément aux dispositions relatives au programme d'action foncière du Département d'Ille-et-Vilaine, il incombe à la Communauté de Communes de les acquérir au terme d'une période de sept ans, soit au cours de l'année 2000.

Le Conseil Communautaire décide en conséquence de procéder à l'acquisition de ces terrains estimés à la somme de 579 013 francs.

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE INTERCOMMUNALE DE COURTBOUTON.

Le Conseil Communautaire répond positivement à la demande d'achat d'un terrain d'une superficie minimale de 4000 m² formulée par la Société « La Marée Turballaise » qui souhaite construire un bâtiment à usage professionnel dans la partie Sud de la Zone Intercommunale de Courtbouton. La cession interviendra sur la base de 4 francs le mètre carré et la surface exacte sera déterminée par le Géomètre-Expert en tenant compte du projet de l'entreprise, des dispositions prévues par la loi « BARNIER », de la topographie de la parcelle et du pont envisagé par le Département d'Ille-et-Vilaine pour relier les deux parties de cette zone d'activités traversée par la Route Départementale Rennes-Redon.

OBJET : LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

L'Assemblée Communautaire prend acte de la proposition de programmation de logements locatifs sociaux formulée lors de la table ronde de l'habitat qui se déroule chaque année à la Sous-Préfecture de REDON. Sont prévus :

Prévisions :

Année 2000 :

PIPRIAC :	15 logements
SAINT JUST	4 logements

Année 2001 :

BRUC-SUR-AFF :	4 logements
LOHEAC :	7 logements
SIXT-SUR-AFF :	4 logements
SAINT-JUST :	4 logements

OBJET : INFORMATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT EAU PAYSAGE ENVIRONNEMENT (C.E.P.E.)

Sur proposition de Monsieur LESACHER, Conseiller Général, Monsieur SEVELLEC, Chef de Service à la Direction des Routes, des Infrastructures et de l'Environnement du Département d'Ille-et-Vilaine, présente le Contrat *Eau Paysage Environnement*.

Il fait savoir que le C.E.P.E. a pour objectif d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité pour eux-mêmes ainsi que pour les générations futures. Cette démarche vise en outre à assurer un développement harmonieux des territoires locaux en favorisant leur attractivité. Ensuite, il précise que la réussite de ce dispositif mis en place par le Conseil Général nécessite l'établissement d'un partenariat entre celui-ci, les élus locaux, les professionnels (agriculteurs, industriels), les chambres consulaires, les administrations, les associations et la population.

Monsieur SEVELLEC fait observer que le C.E.P.E. constitue un moyen efficace pour mener des actions permettant :

- . la reconquête d'une eau de qualité
- . la reconstitution du bocage et sa revitalisation
- . l'harmonisation entre agriculture et environnement
- . le développement des espaces naturels pour la détente et la promenade.

Ce contrat comporte deux phases :

. **Première phase** : étude, diagnostic, proposition d'aménagements, estimation et proposition de pré-programmation ;

Pour cette phase, le Conseil Général accorde aux Communautés de Communes une subvention correspondant à 50 % du montant des études de diagnostic.

. **Seconde phase** : programmation, échéancier pluriannuel de financement et réalisation des travaux.

Le Conseil Général subventionnera prioritairement ce programme dans le cadre de ses diverses politiques environnementales.

A l'issue de la présentation, le Président remercie Monsieur SEVELLEC pour les informations qu'il a bien voulu donner aux Membres de l'Assemblée. Il souligne qu'elles leur permettront d'engager une réflexion sur cette innovation départementale importante pour la protection de l'environnement.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AU CHOIX D'UN ORGANISME HABILITE A METTRE EN ŒUVRE UNE O.P.A.H.

Considérant que la demande d'attribution d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat formulée par délibération du 28 Juin 1999 a reçu l'agrément des Représentants de l'Etat et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Communautaire décide de lancer, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, un appel d'offres ouvert visant à retenir l'Organisme chargé de l'étude puis de l'animation-suivi de cette action dont les propriétaires bailleurs et les propriétaires occupants pourront bénéficier pendant trois ans.

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MISE A DEUX FOIS DEUX VOIES
DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 177 (RENNES – REDON).**

En présence de Monsieur Alain-François LESACHER, Conseiller Général du Canton de PIPRIAC, Monsieur Marc DANIEL, Ingénieur en Chef à la Direction des Routes Départementales, expose au Conseil Communautaire les études effectuées par son Service dans la perspective de la mise à deux fois deux voies de l'axe routier RENNES – REDON. En l'occurrence, **il s'agit du tronçon compris entre le lieu-dit « Courtbouton » à LIEURON et la Commune de GUIGNEN.**

Ensuite, il présente le tracé proposé à l'issue de la concertation engagée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine avec les Elus des Communes du Canton de PIPRIAC, riveraines de cette route départementale.

Monsieur DANIEL précise que ce tracé prévoit deux échangeurs complets dont l'un à proximité du lieu-dit « le Portal » à GUIPRY, sur la route départementale n° 772 (CHATEAUBRIANT – PLOERMEL) et l'autre à l'entrée Nord du lieu-dit « Courtbouton » à LIEURON.

Pour faciliter l'accès des automobilistes à la station-service existante et permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'informations touristiques au lieu-dit « Les Tréveaux » situé à l'entrée Nord de l'agglomération de LOHEAC, une bretelle de raccordement et un giratoire seront construits à cet endroit.

Un second giratoire sera également mis en place près du terrain de Sports de LOHEAC.

Afin de desservir les habitants des hameaux proches de la R.D. n° 177, des voies parallèles ainsi que des ponts sont prévus entre les échangeurs susvisés.

En ce qui concerne l'accès des usagers de la Route Départementale n° 49 en provenance de SAINT MALO-DE-PHILLY, Monsieur DANIEL fait savoir que le Conseil Général retiendra la solution la plus favorable pour ceux-ci (passage supérieur ou voie parallèle à la R.D. n° 177), et ce dans le respect des contraintes liées au périmètre de protection du Château-des-Champs.

L'achèvement des travaux relatifs au tronçon présenté est prévu en 2004.

*
* *

Monsieur LESACHER confirme que la mise à deux fois deux voies de l'axe routier RENNES-REDON constitue une priorité pour le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et que les Elus de cette Instance mettent tout en œuvre pour accélérer la réalisation de cet important programme.

*
* *

Au terme des débats, le Président invite l'Assemblée à formuler ses observations sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1°) approuve le projet du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine décrit ci-dessus.

2°) considère que celui-ci vise à optimiser les conditions de lisibilité et de sécurité pour les usagers de cette route à grande circulation, d'une part, et des voies adjacentes, d'autre part. De surcroît, il prend en compte les intérêts des habitants et des professionnels riverains du futur axe routier.

3°) souligne que la mise à deux fois deux voies de l'itinéraire RENNES-REDON contribuera amplement au développement économique de l'ensemble des Communes du Canton de PIPRIAC. Aussi, il approuve l'engagement des Elus Départementaux visant à concrétiser ce programme dans les meilleurs délais possibles.

4°) décide de lancer une étude relative à la desserte intérieure de la zone intercommunale de Courtbouton. Il précise qu'elle tiendra compte du pont envisagé par le Département d'Ille-et-Vilaine pour relier les deux parties de cette zone d'activités traversée par le nouvel axe routier.

**OBJET : SECURITE DES USAGERS EMPRUNTANT LA PARTIE DE LA R.D.
N° 177 NON COMPRISE DANS LE TRONCON COURTBOUTON-GUIGNEN
SUSVISE.**

Dans l'attente de la réalisation d'une autre tranche de travaux concernant la mise à deux fois deux voies de la Route Départementale n° 177, Monsieur Yannick PINSON, Maire de PIPRIAC, sollicite auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, l'aménagement de carrefours dangereux, notamment ceux situés aux lieux-dits la « Secouette » et le « Château Gaillard » à PIPRIAC.

Monsieur Marc DANIEL, Ingénieur en Chef à la Direction des Routes Départementales prend note de la demande formulée par Monsieur PINSON.

COMMISSION BATIMENTS

Les travaux de la salle polyvalente avancent doucement mais sûrement.

Au moment où vous lisez ce bulletin, les travaux rentrent dans la phase de finition (sols, électricité, peinture).

Tous les moyens sont mis en oeuvre pour que le calendrier soit respecté fin juillet.

La commission a visité les travaux début mai et a apporté quelques modifications, jointoiment des pierres sur l'ensemble de l'ancien bâtiment, modification de la charpente de l'extension de la salle ainsi que l'emplacement des vélux placés plus en hauteur.

Cette même commission est allée visiter les salles et annexes au Grand Fougeray, Thourie et Lieuron pour l'aménagement : matériel de cuisine ainsi que vaisselle ; fonctionnement et utilisation.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DES SENTIERS
DE L'AFF À LA VILAINE

Les Sentiers de l'Aff à la Vilaine

Programme des marches 2000

Date	Commune de Départ	Commune d'Arrivée
1er juillet	Saint Just	Pipriac
15 juillet	Guipry	Saint Ganton
14 août	Quelneuc	Bruc sur Aff
9 septembre	Sixt sur Aff	Cournon
octobre (date à définir)	Sixt sur Aff	Renac

Départ 14 H

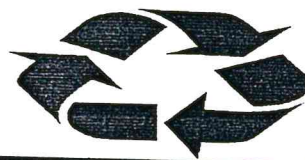
Arrivée vers 17 H 30 Mn

Les mairies des communes concernées sont à votre disposition
pour de plus amples renseignements

QUE DEVIENNENT VOS ORDURES MENAGERES ???

SMICTOM du NAR

E. LE BARH



Comment trier ?

Je trie tous les jours. Simplement j'ai parfois quelques interrogations! Je crois que cela est normal, il faut un peu de temps. Aussi, **quand j'ai un doute, je jette dans ma poubelle habituelle**, je crois que cela est préférable.

Il est donc très important de bien suivre les indications du guide de tri(disponible en mairie),

Pourquoi met-on en place la collecte sélective ?

La collecte sélective permet de réduire la part des déchets à incinérer et/ou à mettre en décharge, donc de diminuer les nuisances environnementales et de stopper le gaspillage des matières premières.

Les habitants sont-ils obligés de trier leurs déchets ménagers ?

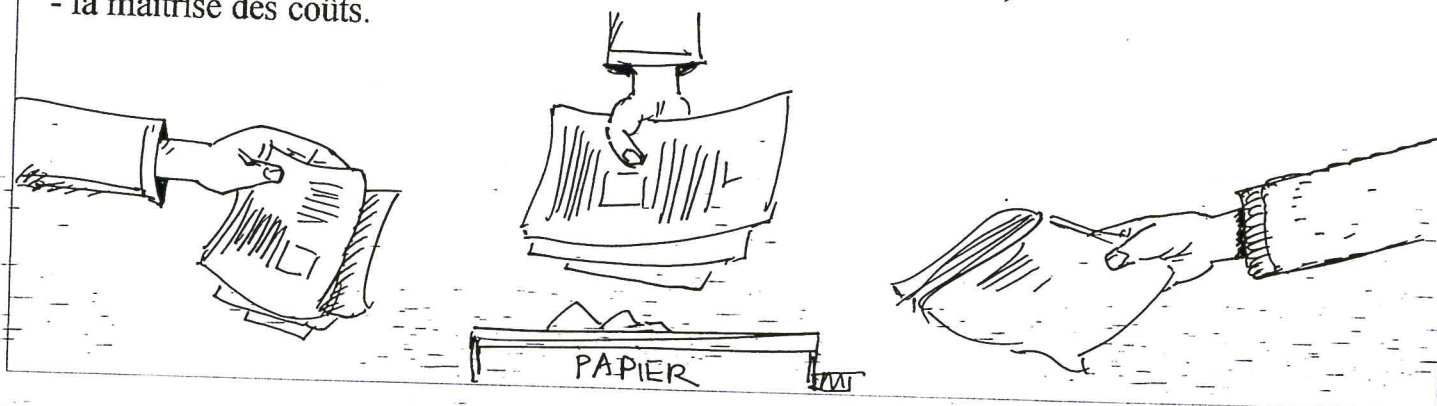
Trier est une nécessité et non une obligation. Toutes les études démontrent que les habitants sont de plus en plus prêts à trier.

Les leviers de la mobilisation sont nombreux:

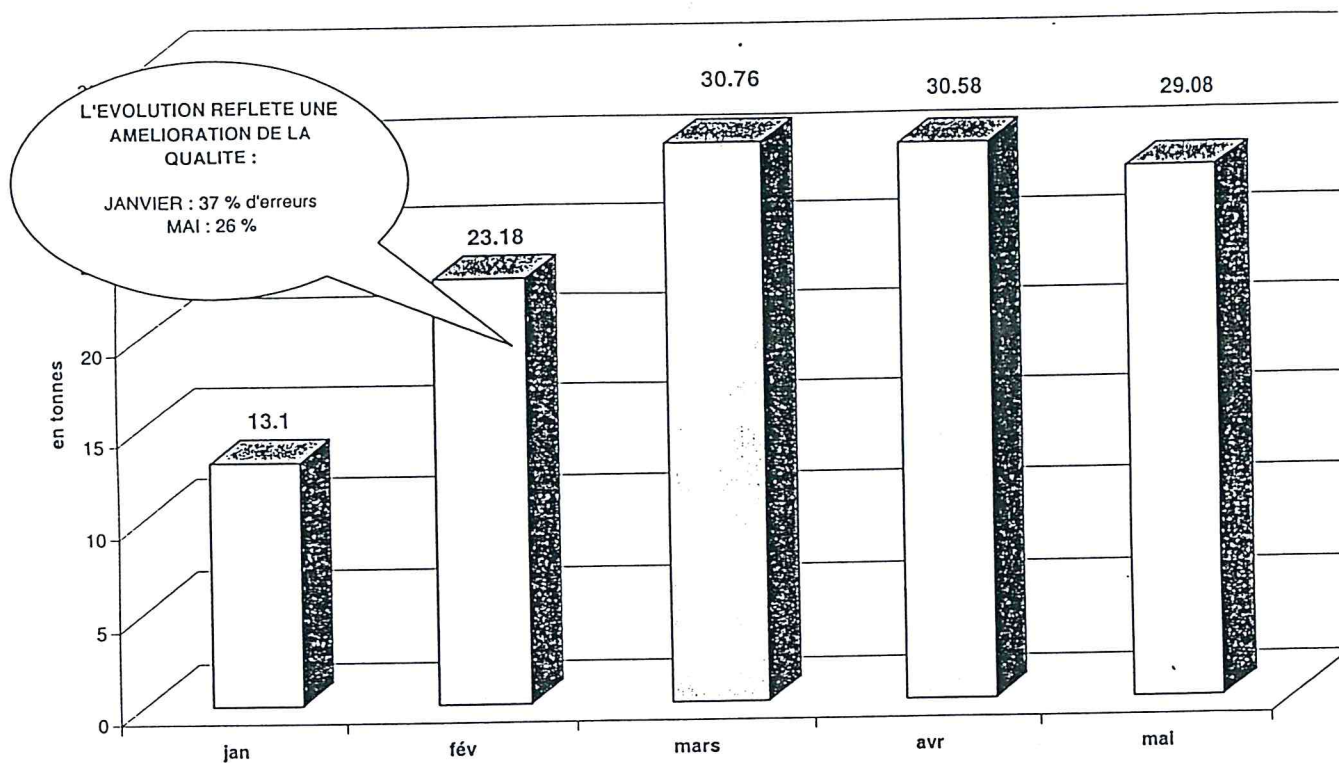
-le cadre de vie, l'écologie de proximité. C'est une tendance lourde de l'opinion française.

Avec la collecte sélective, les habitants ont le sentiment de pouvoir agir pour leur environnement. C'est un facteur de motivation fondamental.

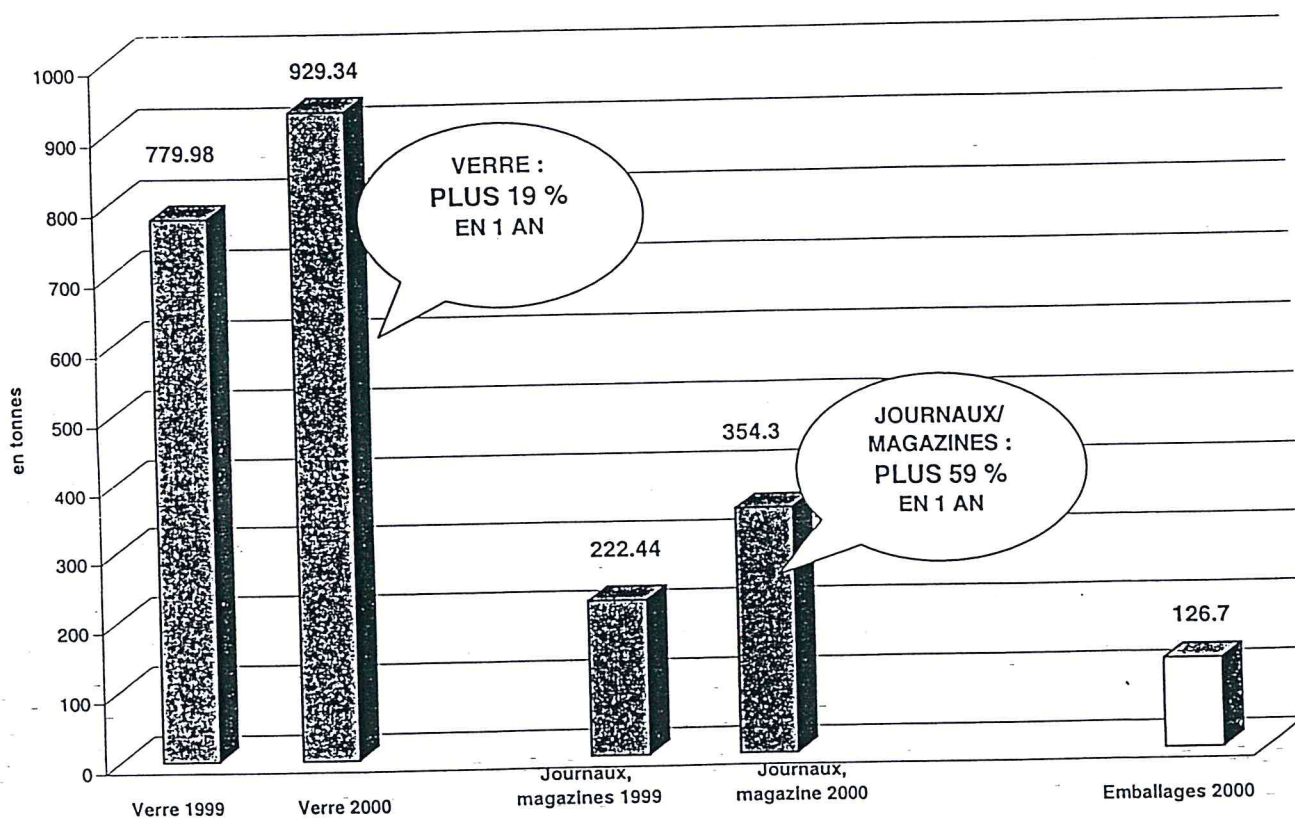
- la lutte contre le gaspillage,
- l'appartenance à la collectivité: "je participe à un geste collectif",
- la maîtrise des coûts.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES



COMPARATIF SUR LES CINQ PREMIERS MOIS DE L'ANNEE



CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES

PIPRIAC, le 13 octobre 1999

OBJET : REGLEMENT DEFINITIF travaillé le 28 avril et le 13 octobre 1999

Personnes présentes :

Commune de SAINT-JUST

Mme Marie-Claire NEVOUX

Commune de SAINT-GANTON

Mr Eugène LE BARH

Commune de SIXT-SUR-AFF

Mr Yannick TEXIER

Mme Martine POSSEME

Mme Christiane LE GALL

Mme Marcelle BIDOIS

Mme Marie-Thérèse DIGUET

Commune de LIEURON

Absente

Commune de BRUC-SUR-AFF

Mr Alain DUCLOYER

Commune de PIPRIAC

Mr Henri LEROY

Mme Nicole PERRINEL

Mme Christiane COLICHET

Commune de LOHEAC

Mme Monique BELLESOEUR

Commune de GUIPRY

Mr Louis JANVIER

La commune de SAINT-MALO DE PHILY ne participe pas
a envoyé un courrier

Pour le concours de 1999, SIXT S/AFF, SAINT-JUST et SAINT-GANTON finissent leur "boucle à 3" du concours intercommunal. Les communes désireuses commenceront le concours cantonal en 2000.

Le règlement a été revu et sera établi ainsi :

- * Le concours cantonal comportera deux catégories : maison avec jardin
maison sans jardin

Le 1er lauréat de chaque catégorie du concours communal participera au concours cantonal durant les deux années suivantes. Il ne participera pas au concours communal. Exemple : le lauréat de 1999 participera au concours cantonal de 2000 et 2001.

- * Les jurys (un pour chaque catégorie) seront composés d'une personne par commune. La personne ne notera pas sa commune.

- * La valeur des lots par catégorie sera la suivante :

1er lot

400 F + 1 plante

2ème lot

350 F + 1 plante

3ème lot

300 F + 1 plante

4ème lot

250 F + 1 plante

les autres lots

100 F + 1 plante

La facturation des lots et des repas sera envoyée par l'entreprise ou le commerce à chaque commune suivant le nombre de participants et la place du lauréat.

* Le passage des 2 jurys sera fixé le samedi matin : 1ère quinzaine de juillet.

Chaque membre des jurys apportera : un crayon à papier, une gomme et un support pour poser la grille de notation fournie par la commune organisatrice.

* Une commune, à tour de rôle, sera responsable de l'organisation du concours Son rôle sera le suivant :

- 1 - avoir l'initiative de la 1ère réunion en avril
- 2 - organiser le circuit
- 3 - fournir la grille de notation
- 4 - réserver le restaurant pour les 2 jurys
- 5 - organiser la remise des prix : réception où seront invités personnellement les lauréats (Mr et Mme) et les membres des jurys. Expliquer dans la lettre d'invitation que cette réception est pour les lauréats du concours cantonal des maisons fleuries.
- 6 - choix et commande des prix.

Commune organisatrice :

SAINT-JUST	en 2000
BRUC SUR AFF	en 2001
SAINT-GANTON	en 2002
LIEURON	en 2003
SIXT SUR AFF	en 2004
GUIPRY	en 2005
LOHEAC	en 2006
PIPRIAC	en 2007

* Pour une meilleure communication entre les communes, il faudrait avoir une personne référente par commune à laquelle sera envoyé le courrier (à l'attention de) le même courrier sera envoyé au Maire.

Les personnes référentes sont les suivantes :

SAINT-GANTON	Mr Eugène LE BARH, Adjoint
SIXT SUR AFF	Mme Martine POSSEME, Adjointe
LIEURON	Mme Roselyne PREVERT, Adjointe
BRUC SUR AFF	Mr Alain DUCLOYER, Conseiller Municipal
PIPRIAC	Mme Christiane COLICHET, Adjointe
LOHEAC	Mme Monique BELLESOEUR, Adjointe
GUIPRY	Mr Louis JANVIER, Adjoint
SAINT-JUST	Mme Marie-Thérèse RENAUD, Adjointe

La prochaine réunion est fixée le mercredi 26 avril 2000 à 18 heures 30 à la mairie de Saint-Just.

A cette réunion, fournir le nom des lauréats 1998, 1999 des deux catégories afin d'établir le circuit.

- fournir les noms des deux personnes par commune participant aux jurys.

Il sera fixé la date du passage des jurys.

VIE DE L'ENSEMBLE PAROISSIAL SAINT AMAND ET DU DOYENNE DE L'AFF

Les équipes et conseils pastoraux poursuivent leur réflexion autour de deux priorités pastorales retenues au début de l'année: la visite des malades à domicile et la préparation des baptêmes.

Ce nouveau service d'Eglise « *VISITEURS DE MALADES A DOMICILE* » se met progressivement en place dans les paroisses de notre ensemble paroissial. Une quinzaine de personnes ont accepté, après des réunions de réflexion au plan du doyenné, de visiter à la maison les malades ou les personnes âgées qui le souhaitent, pour une simple visite d'amitié ou pour leur porter la communion. La liste de ces visiteurs de malades, qui ne demande qu'à être étoffée, est affichée dans chaque église. Vous pouvez les contacter directement ou par téléphone, ou en vous adressant au presbytère.

LA PREPARATION AU BAPTEME

Un constat tout d'abord : au cours de l'année passée, il a été célébré 102 baptême dans l'ensemble paroissial. La préparation de ces baptêmes est assurée jusqu'à maintenant par les prêtres. Ne pourrait-elle pas être faite aussi par des laïcs? Des équipes de préparation au baptême existent dans beaucoup de doyennés et nous recherchons des personnes ou des foyers qui accepteraient de faire ces préparations au baptême chez nous. Des réunions de formation seront organisées dans notre doyenné à partir d'octobre prochain.

DECOUVERTE DES CROIX

C'est le souci de beaucoup de personnes et d'associations de sauvegarder le mieux possible le patrimoine de nos communes. Les nombreuses croix disséminées à travers la campagne et qui témoignent de la foi de nos ancêtres, font partie de ce patrimoine. Le

dimanche 2 avril, une trentaine de personnes de Pipriac, de Saint-Just et de Saint-Ganton partaient pour une randonnée de 9 kms de Pipriac à Saint-Ganton, à la découverte des croix et chapelles qui se trouvent sur ce parcours. La commune de Saint-Just a entrepris également de rénover quelques croix, une initiative à encourager fortement en cette année du Jubilé.

Abbé DESMOTS
Curé de l'Ensemble Paroissial

Horaires des M E S S E S - ENSEMBLE PAROISSIAL "S A I N T A M A N D" -

DATES	PIPRIAC	BRUC	LIEURON	LOHEAC	St-GANTON	St-JUST	SIXT
<u>1^{er}-2 Juillet</u> 2000	11 h.	19 h.		9 h. 30			11 h.
<u>8-9 Juillet</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.			11 h.	9 h. 30
<u>15-16 Juillet</u>	11 h.			9 h. 30	9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>22-23 Juillet</u>	11 h.	19 h.	9 h. 30				11 h. "Ste Anne"
<u>29-30 Juillet</u>	11 h.	9 h. 30		19 h.		11 h.	9 h. 30
<u>5-6 Août</u>	11 h.		9 h. 30		9 h. 30	19 h.	11 h.
<u>12-13 Août</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30			9 h. 30
<u>14-15 Août "Assomption"</u>	11 h.	11 h.	19 h.	11 h.		9 h. 30	11 h.
<u>19-20 Août</u>	11 h.		9 h. 30			19 h.	9 h. 30
<u>26-27 Août</u>	11 h.	19 h.		9 h. 30	9 h. 30		11 h.
<u>2-3 Septembre</u>	11 h.	9 h. 30	19 h.			11 h.	9 h. 30
<u>9-10 Septembre</u>	11 h.			19 h.		9 h. 30	11 h.
<u>16-17 Septembre</u>	11 h.	19 h.	15 h. N.D. 7 Douli		9 h. 30		9 h. 30
<u>23-24 Septembre</u>	11 h.	9 h. 30		9 h. 30		19 h.	11 h.
<u>30 Sep. - 1^{er} Octobre</u>	11 h.		19 h.			9 h. 30	9 h. 30

ADMR

Notre association d'Aide à Domicile en milieu rural de Pipriac est présente sur 7 communes du canton : Pipriac, Lohéac, Lieuron , Sixt Sur Aff, Bruc Sur Aff, Saint Just, Saint Ganton et sur 3 autres communes : Langon, La Chapelle de Brain et Renac, pour les Travailleuses Familiales. Elle adhère à la Fédération Départementale ADMR

Animée par une équipe de bénévoles, elle est à l'écoute des besoins des familles de tous âges, propose des services à domicile et imagine, avec les partenaires locaux et départementaux, de nouvelles formes de réponses.

Deux Travailleuses Familiales interviennent chez les familles et assurent une action d'accompagnement et de soutien aux personnes qui vivent en situation difficile (décès, maladie invalidante...) et des actions d'accompagnement social (lutte contre les exclusions...) ; elles sont intervenues également dans le domaine éducatif et à domicile, dans les activités d'éveil de la petite enfance. Elles interviennent sur les communes de : Pipriac, Lohéac, Lieuron , Sixt Sur Aff, Bruc Sur Aff, Saint Just, Saint Ganton, Langon, La Chapelle de Brain et Renac.

Trente-trois Aides à Domicile sont intervenues près des personnes âgées et handicapées pour les soulager et les aider dans l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne : ménage, repassage, courses, préparation des repas... L'Aide à Domicile apporte également une aide pour les actes essentiels de la vie ; son rôle d'écoute et sa fonction relationnelle sont essentiels pour permettre à ces personnes de rester le plus autonome possible à domicile. Elles interviennent sur les communes du canton.

Les professionnels de l'ADMR suivent régulièrement des formations initiales et continues : 3 aides à domicile ont obtenu le CAFAD et 5 ont suivi des formations continues.

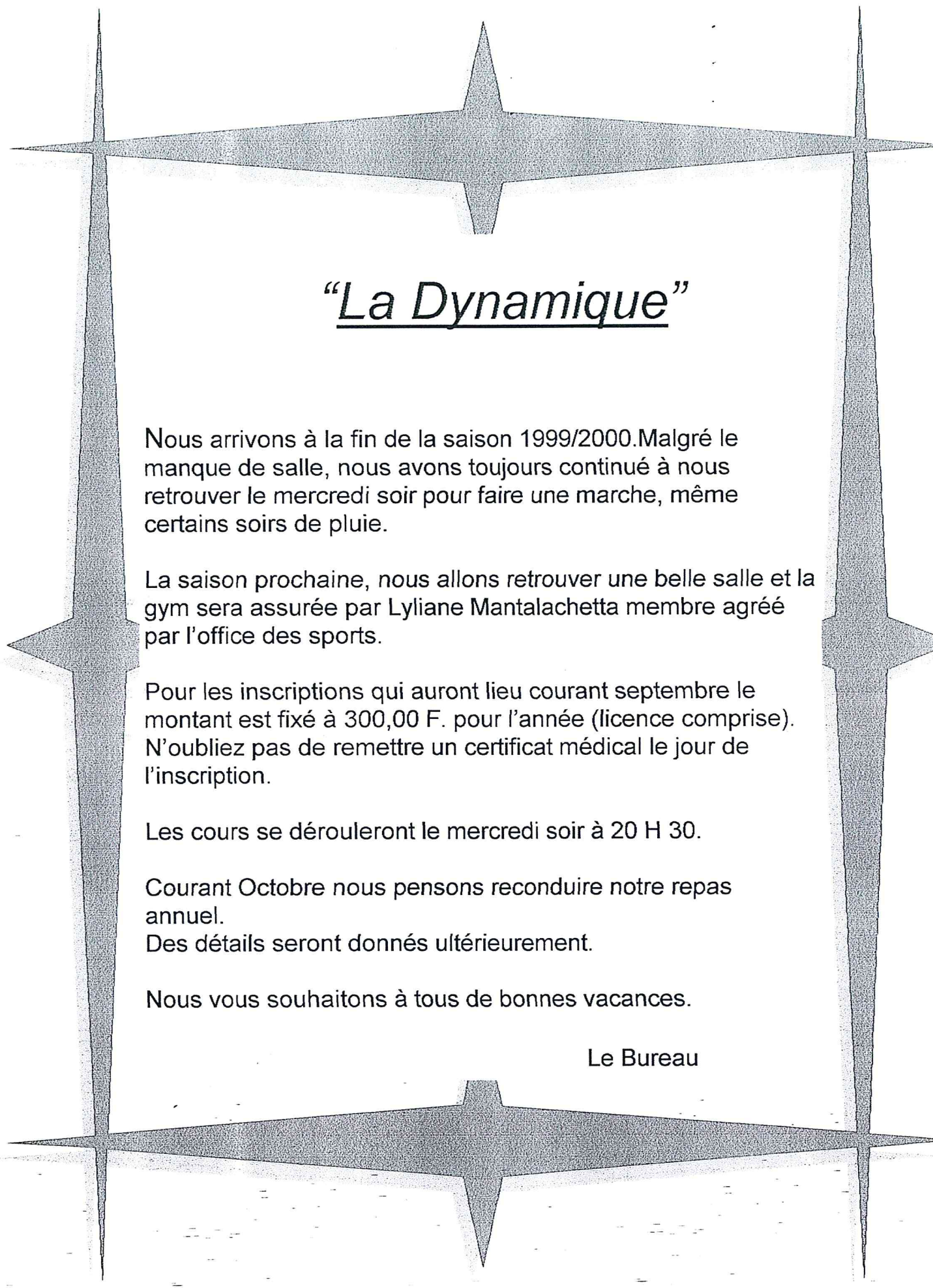
Une halte-garderie fonctionne avec 16 enfants de 3 mois à 3 ans, le vendredi de 9 h à 17 h, dans les locaux du collège rural à Pipriac. Une éducatrice, avec 2 parents assurent l'accueil de la petite enfance.

A la dernière Assemblée Générale, les responsabilités des membres du bureau ont été attribuées :

<u>Présidente</u>	Madame BELLESOEUR Tél. : 02-99-34-08-94	Responsable secteur de Lohéac
<u>Trésorier</u>	Monsieur MARTIN Tél. : 02-99-34-00-67	Responsable secteur de Lieuron
<u>Secrétaire</u>	Madame TIGER Tél. : 02-99-08-73-35	Responsable secteur Saint-Ganton
	Madame MOISON Tél. : 02-99-34-31-32	Responsable Service Famille (répondeur)
	Madame MAILLET Tél. : 02-99-08-63-00	Responsable Halte-Garderie et secteur Saint-Just
	Madame JARNIER Madame SARAZIN -Tél. : 02-99-70-02-70	Responsables secteur Sixt Sur Aff et Bruc Sur Aff
	Monsieur LEVESQUE Tél. : 02-99-34-31-71	Responsable Téléalarme

Permanence, secteur de Pipriac
Tél. : 02-99-34-45-44 (répondeur)

*Mardi de 14h à 18h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h*



“La Dynamique”

Nous arrivons à la fin de la saison 1999/2000. Malgré le manque de salle, nous avons toujours continué à nous retrouver le mercredi soir pour faire une marche, même certains soirs de pluie.

La saison prochaine, nous allons retrouver une belle salle et la gym sera assurée par Lyliane Mantalachetta membre agréé par l'office des sports.

Pour les inscriptions qui auront lieu courant septembre le montant est fixé à 300,00 F. pour l'année (licence comprise). N'oubliez pas de remettre un certificat médical le jour de l'inscription.

Les cours se dérouleront le mercredi soir à 20 H 30.

Courant Octobre nous pensons reconduire notre repas annuel.

Des détails seront donnés ultérieurement.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Le Bureau



ASSOCIATION OMNISPORTS SAINT-GANTON

Les objectifs fixés en début de saison, ont été réalisés. L'équipe première se maintient en deuxième division; la jeunesse de cette équipe a prouvé lors des rencontres avec les équipes de haut de tableau qu'elle possédait de bonnes qualités footballistiques. Elle devrait tenir un rôle plus important la saison prochaine. L'équipe B termine en fin de tableau.

Classement de l'équipe fanion :

1 Les Brûlais/Comblessac	74 pts
2 Sixt/Aff	70
3 Lohéac	65
4 Guipry	65
5 Bains Cadets	56
6 Campel	55
7 Langon	51
8 Mernel	50
9 Sainte-Anne	48
10 Saint-Ganton	47
11 Sainte-Marie	42
12 Redon	25

Classement des buteurs :

Loic POULAIN	19
Alexandre HOUIZOT	13
Christophe GEFFLOT	6
Stéphane Boudard	6
Armel GUIBERT	5
Guillaume BOUREL	4
Mickael LEBEAU	4
Fabrice GEFFLOT	3
Christian LAURENT	2

Suite à de nombreux arrêts, nous ne pouvons maintenir notre équipe B. C'est pourquoi, nous envisageons la création d'une équipe réserve avec l'Espérance de Langon. Cette équipe réserve devrait permettre au deux club d'assurer un football de bon niveau et aussi de conserver chacun son identité.

Le tournoi du 18 juin a été une fois de plus une réussite, nous remercions les bénévoles et toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation. Ce tournoi a été gagné par Force 4, une équipe de Lassy. En vaincu, la victoire est revenue à la Houle city.

Nous vous donnons *rendez-vous le 23 juillet* pour le tournoi de foot-loisir.

Assemblée générale :

Mr Vincent DUCLOYER, président de l'association cette saison, a passé le relais à Mr Loic POULAIN de Pipriac. Vincent DUCLOYER assurera toujours l'arbitrage au niveau du district; nous le remercions vivement pour son dévouement.

Composition du nouveau bureau :

Président : Loic POULAIN

Vice-président : J-Louis BEAUJAIS

Secrétaire : Yannick TEMPLE

Trésorier : Armel GUIBERT

Membres : Fabrice GEFFLOT
René HOUIZOT
Alexandre HOUIZOT
Franck LESAGE
Louis LEROUX

- Le Secrétaire,
Y.TEMPLE

SAINT-GANTON

Dimanche 23 juillet 2000

TOURNOI DE FOOTBALL Non-licenciés

Début du tournoi : 13 heures 30

Inscription sur place

6 joueurs + 2 remplaçants
(3 joueurs licenciés maximums)

Baskets obligatoires



Buvette, galettes, saucisses, sandwichs, glaces

Venez nombreux



L'association Tennis a été très attristée par la disparition d'Henri qui fût son président depuis sa création jusqu'à 1994. Il s'est beaucoup investi dans cette activité, et nous le regretterons beaucoup.

Pour continuer son œuvre, nous organisons l'Assemblée Générale le dimanche 25 juin à 10 heures à la salle de la Mairie (bourg).

Au cours de cette assemblée, nous espérons recevoir des suggestions pour développer des activités autour du TENNIS ou du V.T.T.

Si des personnes sont intéressées pour une sortie V.T.T. sportive (casque obligatoire), ou plutôt ballade familiale, je vous remercie de me contacter pour convenir d'un programme.

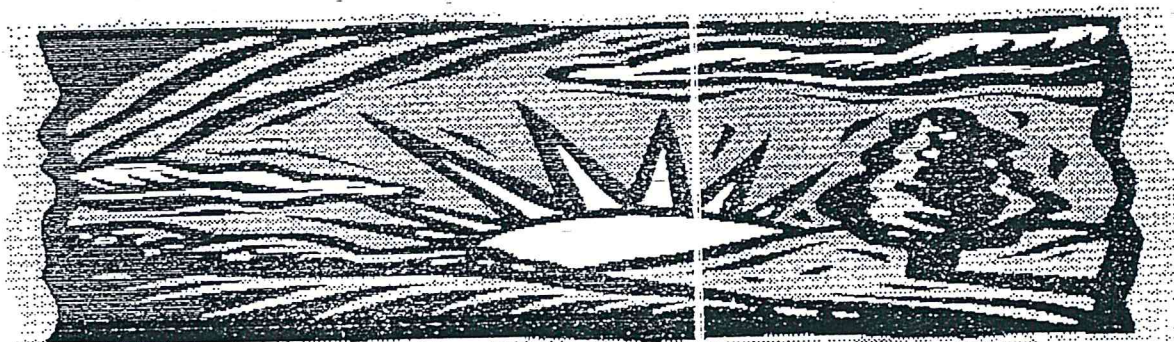
La réalisation d'un tournoi de Tennis dépendra du nombre d'adhérents intéressés.

Bonnes vacances à tous, et bon courage pour l'entraînement.

LE SPORT = LA FORME

Le Président

Philippe LOUËT



COMITE DES FETES

Concours de Belote

Notre concours de belote avait lieu le 5 Février.

Il réunissait une trentaine d'équipes locales et des communes environnantes

Notons le bon classement de nos St Gantonais:

Jeanine et André BAUDU classés 2ème avec 5121 pts

Gwenola BOUREL et Sabrina GERARD 1ere équipe féminine
avec 4118 pts.

Sortie à ST MALO du 7 MAI

Pour changer de notre traditionnel repas offert aux bénévoles tous les 2 ans , nous innovions un peu cette année avec une journée détente à St Malo.

Le matin visite de l'aquarium et déjeuner sur place

L'après-midi ,visite commentée intra muros en petit train ,temps libre et enfin retour en bus de mer par Dinard où le car nous attendait .

La journée se terminait à la Thébaudais chez Marie-Madeleine et René par un buffet campagnard .

Une télé installée permit aux plus mordus de suivre la finale de la coupe de France qui mis fin aux rêves de Calais et aux nôtres un peu .

Journée détente le 9 JUILLET

Concours de pêche et palets à l'étang de Belle Perche.

Avis aux amateurs.



CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Notre itinérance SAINT GANTON - PIPRIAC a pris fin le mardi 23 Mai.
Quand vous lirez ces lignes, notre dernier rendez-vous du premier semestre 2000 se sera fait au Lac de Trémelin autour d'un cochon grillé - bien arrosé - qui nous aura bien régales.

Il nous reste à dire un grand merci à Monsieur le Maire de PIPRIAC ainsi qu'à son équipe d'avoir bien voulu nous accueillir pendant les travaux de transformation de notre salle des fêtes de Saint-Ganton. Nous voyons avec grand plaisir l'avancement de ces travaux et nous serons très heureux de nous y réunir à nouveau pour reprendre nos activités d'automne.

Nous souhaitons une meilleure santé à nos amis malades ou fatigués en espérant les revoir parmi nous rapidement.
Bonnes vacances à tous et rendez-vous pour notre pique-nique de rentrée en Septembre.

*La Vice-Présidente,
Michelle FOUGEROUSE*

P.S. Lettre ouverte à Marie-Pierre

Le 10 Juin 2000

Mon article pour le bulletin t'était déjà transmis quand j'ai appris le décès de ton cher Henri. J'aimerais te dire que nous étions tous conscients de son état de fatigue, mais nous espérions bien que cela pouvait continuer ainsi encore très longtemps.

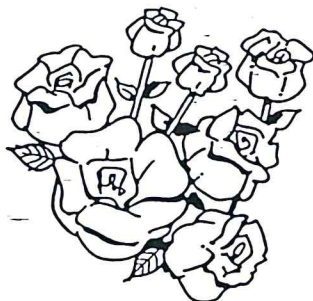
Lors de notre dernière réunion du Cercle le mardi 23 Mai, notre cher Président était avec nous, toujours souriant et affable malgré sa souffrance. Il nous manquera à tous.

A toi, chère Marie-Pierre, nous te demandons, car tu as prouvé que tu étais courageuse, de rester forte dans cette pénible épreuve. Nous t'y aiderons dans la mesure de notre possible.

Nous t'assurons de notre grande amitié.

A très bientôt.

Michelle FOUGEROUSE



A.P.A.R.

Présentation du nouveau bureau

PRESIDENTE : BEATRICE JAUNEAU
VICE – PRESIDENT : ANDRE BAUDU
TRESORIERE : JACQUELINE BOUREL
TRESORIERE ADJOINTE : LILIANE PORCHER
SECRETAIRE : MARIE – THERESE TIGER
SECRETAIRE –ADJOINTE : MARIE-HELENE COTTAIS

APAR ACTIVITES

BIBLIOTHEQUE

Elle sera fermée pour travaux à compter du 1er JUILLET.
Réouverture le SAMEDI 19 AOÛT 2000



THEATRE

Le projet pour la rentrée prend forme.
Le titre de la pièce est trouvé, nous
allons procéder au "casting".
Que les intéressés se fassent connaître.

Rendez-vous dans notre nouvelle salle
en Janvier 2001.

Béatrice Jauneau

IL ETAIT UNE FOIS ...

... OU L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES

Dans le précédent bulletin (Décembre 1999), nous avons évoqué l'arrivée au début du siècle dans nos communes, de la locomobile. Aujourd'hui, toujours à partir de la série 8S des Archives Départementales, nous abordons les volets de la prévention et des accidents survenus de 1902 à 1939, sur les appareils à vapeur.

Cette série, est par ailleurs forte intéressante pour connaître le passé industriel de la région. De nombreux courriers munis d'en-tête personnalisés, renseignent sur la vitalité et la densité de certaines activités : briqueteries, scieries, fonderies, ...

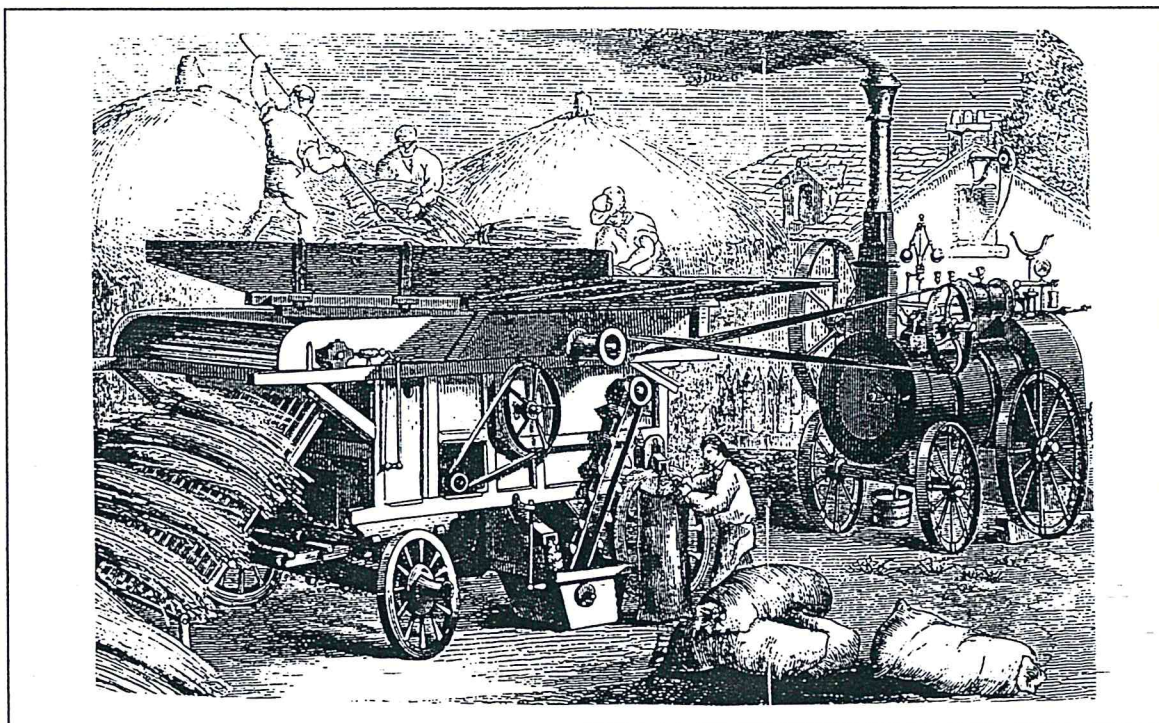
LA LOCOMOBILE - 2^o partie

1- La prévention

La loi imposait un passage aux Mines tous les cinq ans. Des tournées d'inspection étaient régulièrement organisées et il valait mieux être en règle, sous peine d'amendes. Un rapport de l'ingénieur T.P.E. (des Mines) du 28 septembre 1936, en donne l'exemple :

« Le 15 septembre 1936, nous sommes en tournée de surveillance à Bruc. Nous avons visité l'entreprise de battages de M. ... Le 17 juillet 1935 à sa demande, nous nous étions rendus à Bruc pour procéder à l'épreuve quinquennale de l'appareil à vapeur. En l'absence de certificat de visite et après avoir constaté que la tôle ne résistait pas au sondage et s'enfonçait sous le marteau au niveau du cercle de base du corps vertical, nous avons refusé de faire l'épreuve et informé M. ... qu'il s'exposait à se voir dresser un procès-verbal ».

En conséquence, un procès-verbal pour deux infractions fut dressé. Il fut demandé également, l'arrêt immédiat de la machine. La corrosion était due entre autres, à la vapeur d'eau et aux longues périodes de chômage.



2 - Les accidents

Si les accidents ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le penser, il n'en demeure pas moins que leur gravité pouvait être importante :

27 mars 1903

Enquête suite à l'explosion d'un réchauffeur à vapeur survenue le 29 janvier 1903 dans la fabrique de produits chimiques à Betton : uniquement des dégâts matériels. ...

18 janvier 1912

Rapport de la Direction des Mines pour un accident survenu dans un moulin de **Vitré** :

« Un tuyau, suite à l'arrachement du bouchon arrière a explosé, alors que l'ouvrier alimentait le foyer de la chaudière. Le retour de flammes l'a brûlé au visage, à la main et au pied gauches, entraînant une incapacité de travail de un mois. Cet accident ne semble pas dû à une malveillance.

Aucune suite judiciaire et administrative ne sont données... »

13 mars 1922

Explosion d'une chaudière sur une grue roulante, à **St-Malo**.

« Suite à une corrosion générale, le tube cheminée s'est déchiré transversalement. Le chauffeur est décédé des suites des brûlures, huit jours plus tard. ... »

21 septembre 1927

« Au village de Rangoulas sur la commune de la Chapelle St-Melaine, une locomobile servant au battage des grains explose, conséquence d'une corrosion intérieure profonde de la partie basse du foyer. Quelque égratignures sont à constater. Quant aux dégâts ils sont très lourds : incendie d'une meule de paille, des toitures de trois maisons et dégradation d'une façade de l'une d'elles, contre laquelle la chaudière a été projetée. ... »

16 avril 1931

*« La chaudière d'un train explose en gare de **Martigné-Ferchaud**. La machine de marque Schneider a été fabriquée en 1892. Seuls le mécanicien et le chauffeur sont légèrement blessés et ont entre 5 et 6 jours d'incapacité de travail. ... »*

3- Histoire d'une fusion

La série 8S66, nous donne un autre exemple d'industrie du début du siècle : les **briqueteries**. Beaucoup de maisons de nos villages ont vu des rénovations se réaliser à cette époque et on observe la présence de briques.

On apprend ainsi que celles de Langon (appartenant précédemment à MM. Sergent et Télohan) sises au pont de Beslé pour l'une et à la Drionnais pour l'autre, ont fusionné avec celle d'Aucfer (près de Redon) en septembre 1903, d'après une déclaration des machines à vapeur émanant de M. Petitpierre, directeur. Il est donc constitué la « **Société des Briqueteries d'Aucfer et de Langon** », ayant son siège et ses bureaux à Redon.

Sources : Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine – Fonds Préfecture
Séries 8S66, 8S67, 8S68, 8S71.

Gravure extraite de « **LES PAYSANS : 1850-1880, un certain âge d'or** »
De Jacques Marseille – Editions ATLAS - 1987

MERCI

à Bernard GEFFLOT, notre maire

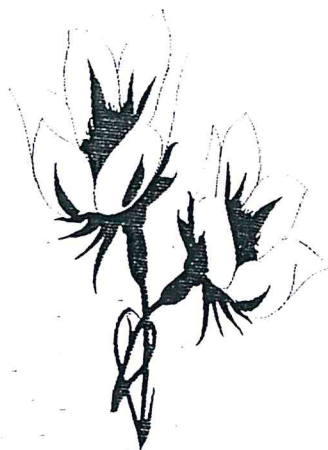
et à tous nos amis Saint-Gantonnois

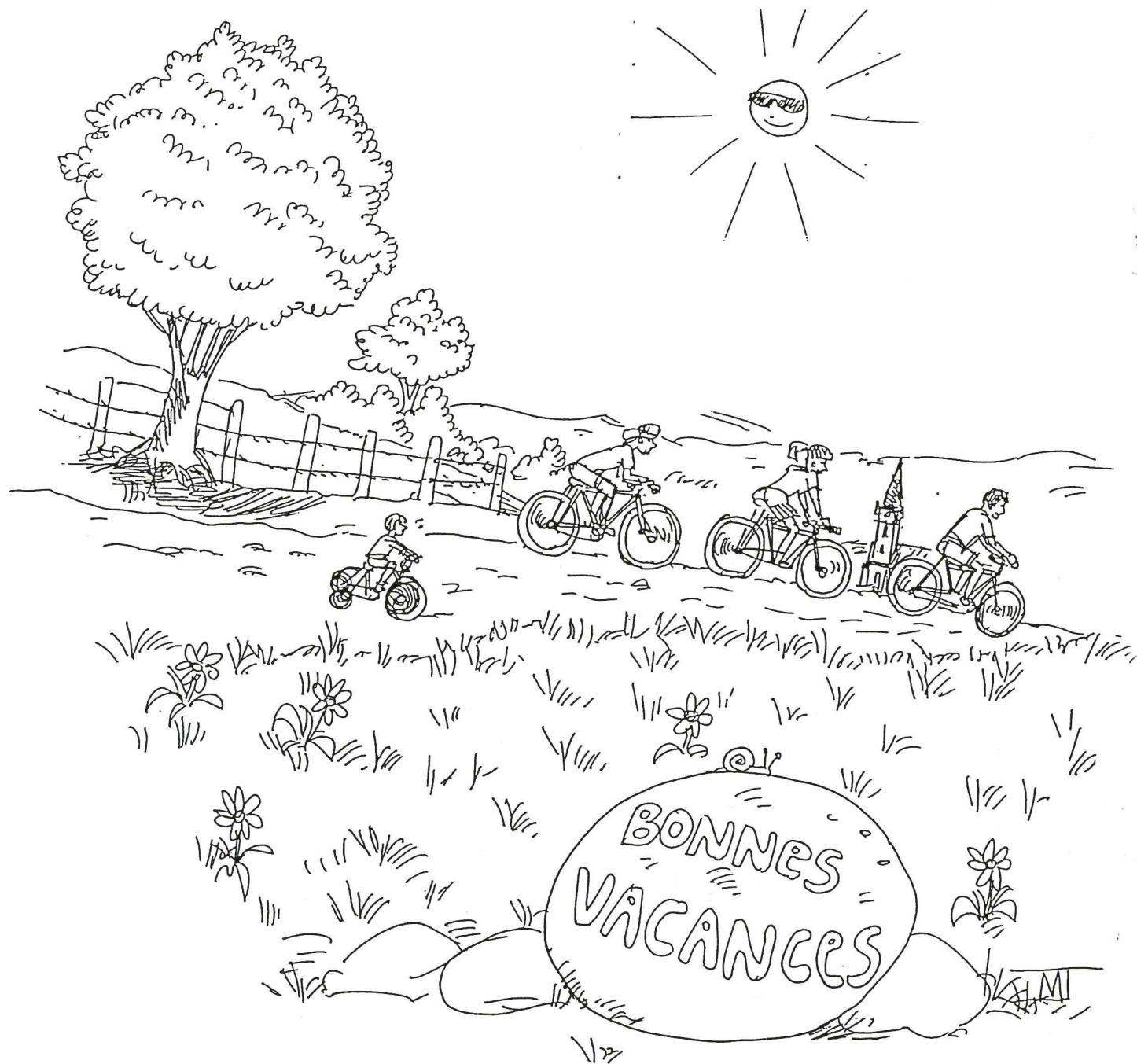
*qui nous ont témoigné leur amitié et leur estime
à l'occasion du deuil cruel que nous venons de connaître.*

*Merci d'avoir apprécié les qualités d'Henri
et de nous l'avoir dit.*

Pour mes enfants et moi, il est irremplaçable.

Marie-Pierre BOURHIS





*Que faites vous le 31 Décembre 2000 ?
Retenez votre soirée pour un réveillon
dans notre salle des fêtes rénovée.
A suivre ...*

